
**HORIZON
2020**

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP

RAPPORT D'ACTIVITÉ #2016

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

OPPBTP
La prévention BTP

SOMMAIRE



P. 4 QUI SOMMES-NOUS ? P. 5 NOTRE STRATÉGIE P. 6 MESSAGE DU PRÉSIDENT
 P. 8 MANIFESTE P. 9 RENCONTRE AVEC PAUL DUPHIL



P. 74 LEXIQUE

Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

25, avenue du Général Leclerc - 92660 Boulogne-Billancourt Cedex
 Tél. : 01 46 09 27 00 - E-mail : cn@oppbtp.fr
 www.preventionbtp.fr - www.oppbtp.com



Téléchargez la version numérique - www.rapport-activite2016.oppbtp.com

EN ROUTE POUR HORIZON 2020



Adopté en décembre 2015 par le Conseil du comité national, le nouveau plan stratégique baptisé HORIZON 2020 constitue désormais la colonne vertébrale de l'OPPBTB pour les 5 années à venir.

2016, la première du cycle, a donc consisté à jeter les bases structurelles, opérationnelles et humaines pour assurer son exécution rapide et efficace. Et l'objectif est ambitieux : il s'agit de développer une culture positive de la prévention auprès des entreprises, d'en accompagner le plus grand nombre avec des actions ciblées et mutualisées et de démultiplier les retours d'expérience du terrain pour rester connecté avec la réalité d'un secteur en constante mutation.

Entouré de ses partenaires de branche, l'OPPBTB a su en 2016 renforcer son image d'organisme expert et acteur incontournable de la sécurité et de la santé au travail sur les chantiers, par la pertinence et la diversité de ses actions menées auprès des plus hautes instances comme des plus petites entreprises.

MALADIES PROFESSIONNELLES

-2,8%

ACCIDENTS DE TRAJETS

-11%

DÉCÈS DANS LE BTP

-5,1%



CAUSES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

52% DUS À LA MANUTENTION
 DEVANT LES CHUTES DE HAUTEUR (17%)
 ET L'OUTILLAGE À MAIN (15%).

ACCIDENTS DU TRAVAIL

91783

UN ORGANISME ENGAGÉ

Depuis 70 ans, l'OPPBTB veille à la promotion de la prévention des accidents et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail des salariés des 244 000 entreprises du BTP. Proches du terrain, à l'écoute d'un secteur en constante mutation et à la pointe du progrès technique et pédagogique, les 326 collaborateurs de

Investi d'une mission d'intérêt général, l'OPPBTB œuvre avec ses partenaires de la branche BTP aux côtés des entreprises et de leurs salariés pour faire avancer la prévention sur les chantiers. Experts du terrain, les collaborateurs ont à cœur de mettre leur professionnalisme, leur engagement et leur sens de la solidarité au service d'un idéal réalisable. Ensemble.

L'Organisme veille à être disponibles et à cultiver les coopérations avec tous les acteurs de la branche afin d'agir en confiance, de partager en compétences et d'accompagner avec respect.

La force d'une dynamique collective

Placé sous la tutelle du ministre chargé du Travail, l'OPPBTB est un

organisme paritaire dont la gouvernance est assurée par des représentants des organisations professionnelles et syndicales du BTP. Garantissant sa représentativité auprès des pouvoirs publics, cette dynamique s'exprime aussi sur le terrain au travers des relations privilégiées qu'il entretient avec les partenaires sociaux, les services de santé au travail et les administrations. Projetées dans une dimension collective, les actions trouvent ainsi un écho plus large, plus fort et plus efficace auprès de toute la profession.

Notre ambition est de faire diminuer les accidents du travail et participer à l'attractivité des métiers du BTP en relevant le défi de l'amélioration des conditions de travail.

AMBITION

Agir à tous les niveaux de la chaîne de valeur, des plus hautes instances jusqu'aux plus petites entreprises artisanales, pour donner à tous l'envie et les moyens de se mobiliser en faveur d'une prévention source de progrès social et sociétal.

MISSION

STRATÉGIE

Pour accomplir l'ambition qu'il s'est fixée, l'OPPBTB s'appuie sur un plan stratégique quinquennal, HORIZON 2020, dont les fondements sont en cohérence avec le Plan de Santé au Travail 3 (PST3) auquel l'Organisme a largement contribué. HORIZON 2020 s'articule autour de **5 programmes prioritaires** :

- développer la culture de prévention ;
- diminuer les accidents graves et mortels ;
- améliorer les conditions de travail ;
- développer des solutions digitales au service de la prévention ;
- favoriser une organisation agile et compétente.

6 principes d'action pour garantir l'atteinte des résultats attendus



Privilégier la dimension collective et mutualisée.



Renforcer la logique de choix, de mesure et d'évaluation.



Favoriser une approche partenariale.



Faire évoluer et professionnaliser les outils.



Développer l'agilité de l'organisation pour accompagner les changements de priorité et d'action.



Restez attentif à l'efficacité d'emploi des moyens, dans un contexte d'évolution des ressources financières.

HORIZON 2020, UNE FEUILLE DE ROUTE CLAIRE POUR L'OPPBTP



Adopté par le Conseil du comité national de l'OPPBTP le 8 décembre 2015, le plan stratégique HORIZON 2020 fixe la route pour l'Organisme pour les années 2016-2020. Son adoption le même jour que le Plan santé travail 3 de l'État n'est pas une coïncidence, c'est le résultat de la volonté du Conseil de placer l'action de l'OPPBTP en complémentarité des autres acteurs de la prévention en France. En effet, les besoins en prévention des risques professionnels et pour l'amélioration des conditions de travail restent très importants, il faut coordonner les efforts et concentrer les moyens.

Avec le plan HORIZON 2020, le Conseil du comité national a fixé cinq priorités pour l'Organisme : développer la culture prévention, en particulier auprès des TPE des branches Bâtiment et Travaux publics, baisser les accidents graves et mortels, en agissant auprès de cibles resserrées, multiplier les études pour proposer des solutions innovantes et performantes aux entreprises, saisir les opportunités offertes par le développement du digital, et assurer une organisation agile et dynamique.

L'Organisme reste ainsi fidèle à sa vocation originelle, assurer un rôle de vigie en santé et en sécurité au travail pour le BTP, développer des solutions de terrain, assurer une diffusion massive des messages de prévention et des connaissances, agir au plus près des chantiers en accompagnant les entreprises.

Construire les bases d'une culture de prévention largement partagée

L'enquête réalisée par l'OPPBTP au premier semestre 2016 a montré une situation contrastée, avec une forte majorité des entreprises du BTP qui disent avoir réalisé leur Document Unique (DU), mais qui peinent à formaliser leur engagement au quotidien. Les TPE sont les premières concernées, souvent démunies face aux nombreuses sollicitations dont elles font l'objet. Les réponses que prépare l'Organisme sont multiples. Bien entendu, le

choix d'un message résolument positif sur la prévention et son impact sur la performance des entreprises est renforcé et les éléments de preuve s'accumulent. De nouveaux outils spécifiquement destinés aux TPE sont en cours de réalisation, pour une mise en œuvre fin 2017, en particulier via Internet. Les partenaires de l'OPPBTP sont mobilisés à nos côtés, avec près de 3 000 entreprises accompagnées pour la réalisation de leur DU et l'engagement d'un plan d'action, et plus de 600 leaders identifiés. Les services de santé au travail, BTP et inter-professionnels, sont également montés en puissance en 2016 grâce aux équipes pluridisciplinaires. Et sans oublier la formation, où l'OPPBTP a encore accompagné près de 16 000 professionnels et 30 000 jeunes.

Cibler les actions pour plus d'efficacité

Ciblage et mesure des résultats sont 2 des 6 principes fixés par le Conseil pour assurer la réussite du plan HORIZON 2020. En 2016, nous notons avec satisfaction la mise en œuvre d'un accompagnement systématique des entreprises en situation d'urgence, accidents graves et mortels ou arrêts de chantier. La campagne Chutes de hauteur, menée en partenariat avec les CARSAT, s'est poursuivie, les résultats seront évalués en 2017. Parmi les cibles prioritaires figurent naturellement les CHSCT, dont l'OPPBTP a été le précurseur dans le BTP. 2016 a été l'année d'un retour massif de l'OPPBTP, avec 40% d'entre-

eux accompagnés dans l'année, une lettre d'information et d'animation dédiée, un espace spécialisé sur le site preventionbtp.fr.

Imaginer les solutions de demain

La question de l'amélioration des conditions de travail a très largement été dominée en 2016 par le compte personnel de prévention de la pénibilité et les référentiels prévus par la loi. Le Conseil a mandaté l'Organisme pour apporter un soutien technique aux travaux menés par les organisations patronales pour la rédaction des référentiels Bâtiment et Travaux publics. Pour diverses raisons, ces référentiels n'ont pu aboutir à ce jour. Nul doute néanmoins que ces travaux trouveront leur aboutissement, en complément des nombreux retours d'expérience et solutions issus des 10 000 entreprises accompagnées en 2016 par les conseillers de l'OPPBTP.

Nous souhaitons souligner les contributions majeures de l'OPPBTP sur l'amiante. L'opération CARTO Amiante livre ses premiers résultats, qui sont encourageants avec la validation de solutions techniques d'intervention simples et efficaces. Le Plan de recherche et développement Amiante lancé par l'État et auquel contribue l'OPPBTP est aussi l'occasion d'innovations prometteuses.

La puissance du digital

Avec plus de 100 000 visiteurs en novembre 2016 et près de 30 000 comptes actifs sur l'espace e-prévention, le site Internet de l'OPPBTP a fait la preuve de son utilité et de son efficacité. Le digital bouscule et renouvelle nos métiers de la construction. Il ouvre des perspectives insoupçonnées

pour la planification et la préparation des chantiers et leur suivi, apportant des bénéfices certains à la prévention. Le Conseil encourage les spécialistes de l'OPPBTP à explorer les possibilités nouvelles offertes par le digital, c'est essentiel pour un organisme qui compte plus de 200 000 entreprises adhérentes.

Un organisme agile pour une gestion dynamique

Assurer l'efficacité de la gestion de l'OPPBTP est une des premières responsabilités du Conseil du comité national. Il y a veillé tout d'abord en adaptant et en renouvelant les conseils des comités régionaux, en application de la nouvelle carte administrative française. Ce sont en effet près de 220 administrateurs paritaires qui orientent et soutiennent l'action des salariés de l'Organisme. À la demande du Conseil, un nouveau plan comptable analytique a été mis en œuvre. Et les efforts de formation du personnel se sont maintenus, qui aident les collaborateurs à mettre en œuvre les 6 principes d'action du plan HORIZON 2020. La Cour des comptes, qui a contrôlé la gestion de l'Organisme pour les années 2010 à 2014, a d'ailleurs porté un jugement positif sur la gouvernance, l'organisation, la gestion et les pratiques professionnelles de l'OPPBTP.

70 ans de progrès en prévention, et la route n'est pas finie !

En 2017, l'Organisme fêtera les 70 ans de sa création. Ce sera l'occasion de célébrer l'engagement des femmes et des hommes du BTP, qui ont réussi une formidable montée en performance de la prévention, qui s'est traduite par une baisse massive des accidents. Ce sera aussi l'occasion de montrer que l'OPPBTP continue d'innover et de montrer le chemin, en changeant le regard sur la prévention. Nous avons fait le choix d'un message résolument positif, qui allie performance en prévention et performance en construction. De nombreuses entreprises, de toutes tailles, s'en sont saisies pour engager des dynamiques nouvelles. Parce qu'un chantier bien mené en prévention est un chantier bien mené en production !

Frédéric Reynier

VICE-PRÉSIDENT
PRÉSIDENT PAR INTÉRIM OPPBTP



« L'organisme reste fidèle à sa vocation originelle : assurer un rôle de vigie en santé et en sécurité au travail pour le BTP. »

2016

CONSTRUIRE L'AVENIR



AGIR DANS LA CONTINUITÉ

HORIZON 2020, qui fait entrer l'OPPBTB dans une nouvelle ère, s'inscrit dans la continuité du précédent plan stratégique dont les principaux objectifs ont été atteints. Cette réussite conforte l'Organisme dans la pertinence et la cohérence de la ligne qu'il se donne pour guider ses actions auprès des entreprises et les acteurs du BTP.



INFORMER À GRANDE ÉCHELLE

En s'appuyant sur tous les moyens qu'offrent aujourd'hui les outils digitaux (Internet, réseaux sociaux, interactivité, etc.), l'OPPBTB cherche à atteindre le plus grand nombre de salariés et d'entreprises. Ces nouveaux médias offrent d'autres avantages : accessibilité 24 heures/24, proximité, partage d'expertise et d'expériences.



MOBILISER TOUTES LES ÉNERGIES

Afin de mener à bien ses différentes missions, l'OPPBTB peut compter sur la mobilisation de ses partenaires, au premier rang desquels les services de santé au travail. Mais aussi sur celle des organisations professionnelles et syndicales qui jouent un rôle clé dans le relais des messages et des actions. C'est pourquoi le développement de ces synergies s'est avéré une priorité en 2016.



RESTER À L'ÉCOUTE

Dans un secteur où conjoncture, usages et technologies évoluent, l'OPPBTB doit tout mettre en œuvre pour rester à l'écoute des entreprises, pour répondre à leurs attentes ; des tendances, pour apporter des solutions innovantes ; de ses partenaires, pour mieux amplifier ses actions ; des pouvoirs publics, pour faire progresser la prévention au plus haut niveau.



OFFRIR UN REGARD POSITIF

Pour lever les freins liés à une prévention vécue comme trop exigeante en termes de temps et d'investissement, l'OPPBTB œuvre chaque jour à démontrer que celle-ci peut être source de progrès pour les salariés, mais aussi de performance pour les entreprises du BTP. Une perspective d'avenir qui doit aussi participer plus largement à l'attractivité du secteur.

RENCONTRE AVEC

Paul Duphil
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OPPBTB



Première année du plan quinquennal HORIZON 2020, 2016 a été une année charnière...

Tout à fait ! Nous avons consacré 2016 à la mise en œuvre de notre plan stratégique, en commençant par favoriser son appropriation en interne et auprès des acteurs avec lesquels nous travaillons au quotidien. Nous avons ainsi procédé à une révision des modes de pilotage, multiplié les recrutements, mis en place un plan analytique en cohérence avec les programmes d'HORIZON 2020, accéléré la formation de nos salariés, engagé un travail de fond en direction de nos partenaires (DGT, INRS, CNAMTS, ANACT) et des acteurs de proximité que sont les services de santé au travail (SST), BTP et interprofessionnels, les DIRECCTE et les CARSAT. L'idée était de nous mettre en ordre

« Susciter l'envie d'agir en prévention »

de marche pour nous concentrer le plus rapidement possible sur l'atteinte de nos objectifs.

Quels ont été les axes de travail avec les partenaires ?

Parce que la mutualisation est au cœur de notre mission, nous avons profité de cette année 2016 pour renouveler nos conventions avec nos partenaires qui jouent un rôle clé dans le relais de nos messages auprès de leurs adhérents, en particulier les organisations professionnelles du BTP. Et puis nous savons que nous pouvons compter sur la mobilisation des acteurs de proximité que sont les SST avec qui nous avons développé de nouveaux outils. Enfin, nous avons accompagné la direction générale de Travail dans la mise en œuvre du Plan de santé au travail 3 (PST3), dans le cadre de notre partenariat toujours plus étroit, ce qui constitue pour notre Organisme une belle reconnaissance !

Comment changer le regard des professionnels sur la prévention ?

C'est tout l'enjeu de notre mission et ce qui a guidé, et guide encore aujourd'hui, toutes nos actions : susciter l'envie, chez les professionnels du BTP, de faire de la prévention non par conformité réglementaire, mais par conviction qu'elle est un véritable levier de performance et de progrès. Cette approche reste très novatrice, raison pour laquelle nous avons multiplié les formations, les messages et les actions sur le terrain dans ce sens.

Avec HORIZON 2020, c'est la première fois que l'OPPBTB consacre un programme au digital...

Le secteur du BTP est large et très divers. Le digital nous offre un formidable moyen d'atteindre plus facilement et plus efficacement tous nos publics cibles. Sans parler des technologies qui se développent rapidement et qui vont nous permettre, là encore, d'installer via les appareils mobiles, la prévention dans toutes les poches ! C'est pourquoi nous avons noué cette année des liens étroits avec des start-up spécialisées dans le développement d'applications dédiées à la prévention, continué à enrichir notre site preventionbtp.fr et investi les réseaux sociaux. En attendant la création, à terme, d'une agence OPPBTB en ligne, accessible à tous en temps réel.

Un mot de conclusion ?

Chaque jour, l'OPPBTB mobilise toute son énergie pour accompagner les entreprises du BTP sur le chemin vertueux d'une prévention source de performance et de progrès social. Et les moyens qui nous sont donnés, qu'ils relèvent des liens avec nos partenaires ou des nouvelles technologies, amplifient l'impact de nos actions. Voilà de belles perspectives qui nous permettent d'aborder ce nouveau quinquennat avec sérénité et enthousiasme. Une démarche « gagnant/gagnant » à tous les niveaux de l'entreprise !

#MOBILISER



La prévention des risques professionnels s'inscrit dans une logique de performance et de responsabilité sociétale des entreprises : au-delà du respect des obligations réglementaires, une véritable culture de la prévention enclenche un cercle vertueux de performance économique, d'éthique et de bien-être au travail. Ainsi l'Organisme mobilise les entreprises avec un message positif de performance et positionne l'évaluation des risques professionnels comme porte d'entrée vers la prévention. Des principes incitatifs relayés en 2016, notamment en direction des très petites entreprises (TPE).

Les 6 principes d'action



OBJECTIF HORIZON 2020 100 % des entreprises avec un document unique d'évaluation des risques (DUER) à jour et un plan d'action de prévention vivant.

FAITS MARQUANTS 2016



#DOCUMENT UNIQUE

Une enquête majeure dans le BTP a été réalisée comme point d'appui de l'action à mener : une majorité des entreprises déclare avoir réalisé leur DU, mais trop peu le partagent et l'associent à des actions.



#PARTENARIATS 445 SESSIONS DE SENSIBILISATION

En 2016, 2 fois par jour, une session d'information collective sur le DU et plan d'action associé a été organisée par l'OPPBTP et ses partenaires (SIST, CAPEB, FFB, FRTP, SCOP, DIRECCTE, CARSAT, etc.), impactant 2 704 professionnels du BTP. Un dispositif complété par des interventions individuelles dans plus de 900 entreprises.



#PRÉVENTION ET PERFORMANCE 210^E CAS

L'année 2016 est marquée par la mise en ligne sur preventionbtp.fr du 210^e cas pratique d'entreprise démontrant le lien entre prévention et performance des entreprises. 20 000 vues de la web série vidéo « La prévention ça rapporte ».

350

STAGES RÉALISÉS EN 2016 SUR LE THÈME : « DÉVELOPPER LA CULTURE PRÉVENTION » SUR LES 1392 SESSIONS ORGANISÉES.



#ÉDUCATION NATIONALE

La signature d'un accord-cadre avec l'Éducation nationale officialise la présence de l'OPPBTP aux commissions professionnelles consultatives du BTP et l'engage encore plus fortement dans la diffusion d'une culture de prévention auprès des jeunes.

10 000

ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES CHAQUE ANNÉE.

DOCUMENT UNIQUE : LANCER UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Pierre angulaire du dispositif de prévention en entreprise, le DUER (Document unique d'évaluation des risques) permet de réaliser un état des lieux des pratiques en entreprise, d'envisager des actions d'amélioration, pour ainsi enclencher le cercle vertueux de la prévention et de la performance. En 2016, l'OPPBTB a ciblé son action sur l'analyse et l'optimisation des outils existants et la construction de fondamentaux pour créer de nouveaux services à destination, prioritairement, des TPE et des entreprises artisanales.

LES ÉTUDES : COMPRENDRE LES BESOINS ET LES USAGES

Développer une culture de prévention auprès des très petites entreprises repose dans un premier temps sur la détermination du niveau actuel en prévention de l'entreprise et dans un second temps sur la réalisation des actions de prévention engagées par l'entreprise. Les critères retenus pour ces études ont consisté à :

- évaluer le nombre d'entreprises ayant réalisé un DUER et le plan d'action associé ;

- analyser les usages des entreprises pour réaliser leur évaluation des risques, y compris l'utilisation des outils en ligne mis à leur disposition par l'OPPBTB ;

- faire évoluer ou développer de nouveaux outils pour accompagner les très petites entreprises sur le sujet de la prévention afin de faire de l'évaluation des risques un tremplin dans leur parcours de prévention.

En 2016, l'OPPBTB a réalisé plusieurs études en vue de dresser un état

des lieux de l'existant pour se fixer de nouveaux objectifs et engager de nouvelles actions.

L'enquête Via Voice

L'OPPBTB a confié à l'institut Via Voice une enquête sur « Le Document Unique et les entreprises du BTP » du 20 février au 20 mars 2016. Réalisée auprès d'un échantillon de 1103 entreprises de toutes tailles, représentatives de l'ensemble du secteur du BTP et de ses différents métiers, celle-ci constitue désormais un point de référence majeur pour évaluer la progression des indicateurs clés identifiés, tels que le nombre d'entreprises ayant réalisé leur DUER et celles y ayant associé un plan d'action. Et les résultats parlent d'eux-mêmes ! Cette étude révèle que 82 % des entreprises ont déclaré avoir réalisé leur DUER signifiant qu'elles sont sensibilisées aux risques. Cependant, le déficit de formalisation reste trop important car seulement 54 % d'entre elles ont enclenché un plan d'action... Ces chiffres montrent bien que les entreprises, si elles sont nombreuses à répondre, ont



+150 %

DE PAGES VUES SUR
LE DOSSIER ÉVALUATION
DES RISQUES DU SITE,
SOIT 30 000 PAGES VUES.

17951

DOCUMENTS UNIQUES
FINALISÉS EN 2016 VIA
E-PRÉVENTION.

plus de difficultés à mettre en place une véritable culture de prévention, exigeante tant en termes d'investissement que de temps. Les freins soulevés vont inspirer les pistes d'amélioration pour l'Organisme car les entreprises disent « souhaiter avoir plus d'information sur le DU », « avoir la certitude de l'utilité de ce document », « Ça prend beaucoup de temps », « C'est contraignant ». Elles

attendent, en priorité, une simplification de la démarche et son adaptation à la taille de l'entreprise. D'ailleurs, une étude complémentaire effectuée par la CAPEB, l'IRIS-ST, la CNATP auprès des artisans a confirmé qu'une entreprise adhérente à une organisation professionnelle et accompagnée par l'Organisme est une entreprise proactive sur la réalisation du Document Unique.

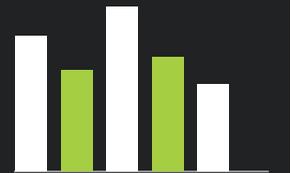
E-prévention : un outil efficace

En plus de cette étude de grande envergure, une évaluation de l'outil actuel d'évaluation des risques disponible dans l'espace e-prévention et proposé par l'OPPBTB sur le site preventionbtp.fr a été menée auprès de TPE, de Services interprofessionnels de santé (SIST) et des conseillers en prévention de l'OPPBTB. Objectif ? Connaître les avis des utilisateurs afin d'améliorer les services en ligne et les adapter à leurs besoins. Plus de 80 interviews ont ainsi été menées en 2016, révélant que les personnes interrogées apprécient la multitude des situations



ENQUÊTE VIA VOIX POUR L'OPPBTB

Enquête réalisée du 20 février au 20 mars 2016, auprès de 1 103 entreprises de toutes tailles, représentatives de l'ensemble du secteur du BTP et de ses différents métiers.



82%
des entreprises interrogées ont réalisé leur DUER.

54%
d'entre elles ont associé un plan d'action à leur DUER.

95%
des entreprises qui ont mis en place un plan d'action comptent 50 salariés et plus.

67%
des entreprises qui ont mis en place un plan d'action sont issues des TP et du génie civil.

58%
des entreprises ayant mis en place un plan d'action sont affiliées à une organisation professionnelle.

 Cette enquête, riche d'enseignements, est un état des lieux initial qui va servir de référence à l'OPPBTB et à ses partenaires. Elle permet d'orienter nos actions d'incitation à la réalisation de l'évaluation des risques et de créer de nouveaux outils d'accompagnement pour aider les entreprises, notamment les TPE, à formaliser les actions de prévention. Nous reproduirons l'enquête en fin de période de plan stratégique pour mesurer et analyser les progrès réalisés. >>>

MARIE-CHRISTINE GUILLAUME, directrice des Services et Prestations OPPBTB



Lorsque nous avons travaillé sur la nouvelle version du DU, l'objectif était de doter nos conseillers d'outils communs qui harmonisent les pratiques et facilitent leur accompagnement auprès des entreprises. Et, aujourd'hui, c'est un succès ! Ils disposent de supports simples et efficaces (quiz, vidéo, etc.) qui renvoient vers le site Internet. Les sessions organisées pour nos clients sont plus faciles à animer, ce qui nous laisse plus de temps pour échanger avec eux et les convaincre. Ensuite, les entreprises repartent avec un document d'évaluation des risques et les 3 axes prioritaires à développer dans leur plan d'action. L'efficacité est clairement au rendez-vous ! ➤➤

PASCAL BOUILLIE, conseiller agence Grand-Est OPPBTP

de travail et des risques analysés dans l'outil existant. Elles souhaitent néanmoins disposer d'outils simples, visuels et faciles d'accès. En parallèle, l'OPPBTP a conduit un *benchmark* approfondi des outils existant sur le marché de la prévention pour comparer et étudier les forces et les faiblesses de chacun. La conclusion de cette étude confirme la pertinence d'e-prévention mis à disposition des entreprises par l'OPPBTP mais aussi la nécessité de créer un outil simplifié et adapté aux TPE.

Un nouveau format de réunion d'information

Pour favoriser la diffusion des messages sur l'importance du DUER et répondre aux besoins des entreprises, l'OPPBTP a organisé 445 réunions collectives sur tout le territoire. Un nouveau format a d'ailleurs été testé avec succès dans les agences OPPBTP Grand-Est, Hauts-de-France, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et Centre Ouest avec des contenus retravaillés de façon à présenter le DUER comme un outil simple et efficace, et susciter l'adhésion à cette démarche. Les conseillers de l'OPPBTP ont ainsi réalisé plus de 1000 actions de conseil en individuel sur le Document Unique et plus de 500 actions collectives auprès de 2 700 entreprises. En région, les agences ont identifié et



accompagné 1764 leaders d'opinion dans la création, la mise à jour de leur DUER et la conception du plan d'action associé. Ces entreprises jouent un rôle d'ambassadeur de la prévention auprès de leur communauté locale.

14465

COMPTES E-PRÉVENTION
CRÉÉS AU COURS DE L'ANNÉE.

140000

ACCÈS À L'ESPACE E-PRÉVENTION.

12400

DOCUMENT UNIQUES
ENGAGÉS EN 2016.

LE DOCUMENT UNIQUE EN ACTION



Nous nous sommes rapprochés des services de santé au travail (APST Paris, GAS BTP Reims, Santé BTP Rouen-Dieppe, SST BTP Franche-Comté, AMCO Limoges) pour recueillir leurs attentes sur l'évaluation des risques. Cette démarche va permettre d'enrichir l'évolution de notre outil d'évaluation des risques dédié aux TPE. Grâce à ce rapprochement, nous pourrions homogénéiser nos pratiques et faciliter les liens avec la fiche entreprise des services de santé. ➤➤
ÉRIC CRÉMADÉS, chef de projet et pilote de l'approche de prévention OPPBTP



Nous devons faire évoluer notre DU et l'agence Pays de la Loire nous a accompagnés dans la démarche. Trois rendez-vous ont été programmés, dont un sur un chantier. Les 2 autres ont pris la forme de réunions avec plusieurs autres entreprises en vue de mettre en place, d'affiner et de vérifier nos plans d'action. J'ai trouvé cette formule innovante car elle nous a permis de discuter de la prévention et de confronter nos idées. Cet échange d'expérience s'est avéré très intéressant. Cela nous a d'ailleurs incités à adhérer à CAP Prévention, le club de collaborateurs d'entreprises engagées en prévention de l'OPPBTP. ➤➤
BRUNO MÉNARDAIS, gérant de la SARL Peltier (- de 50 salariés) - Chailland (53)



Nous avons l'ambition d'avoir une approche plus positive de la prévention des risques professionnels. L'employeur ne voit plus le DU comme un acte administratif répondant à des exigences réglementaires. Il est véritablement un acte de management. Nous y avons intégré la notion de performance globale dans l'entreprise qui prend en compte l'aspect humain, organisationnel, technique et *in fine* économique. ➤➤
CHAZA KAZARA, formatrice OPPBTP, agence Pays de la Loire

NICE

LES MATINALES DE LA PRÉVENTION

En partenariat avec l'APST 06, l'agence OPPBTP PACA-Corse a mis en place un nouveau concept : les Matinales de la prévention qui rassemblent, pendant une journée, les petites entreprises de la région autour de l'OPPBTP et des SIST locaux. Objectif ? Présenter les services dont elles peuvent bénéficier et favoriser l'organisation d'atelier DU collectif afin de les aider à faire leurs premiers pas en prévention. Des actions similaires ont aussi vu le jour dans le Languedoc-Roussillon, dans le cadre de la convention de partenariat qui unit l'agence OPPBTP et les SIST Narbonne.





Organisations représentatives des salariés : des rendez-vous réguliers

L'OPPBTB est intervenu auprès de chaque organisation syndicale pour porter le message de la prévention à destination des salariés lors de différentes réunions d'information notamment en région, mais aussi lors de séminaires nationaux.

Les grands sujets de prévention ont également été mis en lumière à l'occasion de manifestations comme lors du congrès CFTC de Saint-Malo, des Journées nationales d'étude et d'action sur la prévention CFE-CGC mais aussi lors de la Journée des CHSCT organisée par la CGT en octobre 2016.

Les SIST : une approche nationale

Les SIST bénéficient d'un maillage national serré qui leur confère la possibilité d'intervenir individuellement auprès des entreprises. C'est pourquoi, impliquer les médecins-conseils et des IPRP dans les projets de l'OPPBTB s'est avéré une priorité en 2016. Cette volonté s'est traduite par de nombreuses actions, par exemple la conception de nouveaux services comme l'élaboration d'un outil « d'évaluation des risques pour les TPE ». C'est aussi au quotidien, sur le terrain, que l'Organisme peut s'appuyer sur les services comme l'APST BTP-RP, le SIST Narbonne et l'APST 06 (voir p. 15). Enfin l'Organisme s'appuie sur l'APST BTP-RP pour alimenter ses Veilles techniques terrain (voir aussi p. 56).

ProBTP et SMABTP : communiquer vers le plus grand nombre

Les partenaires de la branche se sont, eux aussi, mobilisés autour de l'OPPBTB : ProBTP, a relayé, dans sa lettre d'information envoyée à plus de 190 000 entreprises adhérentes, la campagne sur l'importance de l'évaluation des risques ; SMABTP a réalisé avec l'OPPBTB une vidéo de sensibilisation à la prise en compte du risque routier dans le DUER. Une façon ludique d'inciter à passer à l'action.

LES PARTENARIATS : AMPLIFIER L'ACTION SUR LE TERRAIN

L'Organisme peut compter sur les organisations professionnelles du BTP, les acteurs de la branche, les services de santé et les institutionnels de la prévention pour amplifier ses actions sur le terrain, notamment celles concernant le DUER. Cet engagement collectif a permis de renforcer la culture de prévention au bénéfice des salariés et des entreprises du BTP.

Organisations professionnelles : un relais efficace

Parce qu'elles entretiennent un lien privilégié avec les chefs d'entreprise du BTP, les organisations professionnelles constituent un relais efficace pour sensibiliser à l'importance du Document Unique, et du plan d'action associé, mais aussi pour porter le message de la performance de la prévention. En 2016, les organisations professionnelles ont organisé 445 rencontres à travers tout l'Hexagone sur ces sujets, qui ont réuni plus de 2 700 entreprises.

Les conventions de partenariat en cours avec les organisations professionnelles ont été renforcées par des

conventions aux niveaux régional et départemental afin d'inciter les entreprises à passer à l'action.

- **Avec la FFB** : l'Organisme a participé à l'animation de la 7^e Journée de la prévention sur les thèmes du risque routier et des travaux en hauteur ; qui a permis de sensibiliser 2400 professionnels.

- **Avec la CAPEB** : lors des Journées de la construction où l'OPPBTB a porté le message de prévention auprès de 3 800 artisans.

- **Avec la FNTP** : l'OPPBTB a notamment participé en 2016 à la réalisation de guides sur la prévention globale des émissions de poussières sur les chantiers. Ces documents ont été déployés auprès des 3 syndicats de spécialité : l'USIRF, les Canalisateurs de France et le SERCE, soit à plus 117 000 professionnels.

- **Avec les Scop du BTP** : pour remplir l'objectif de 100% des Scop du BTP engagées en prévention, l'OPPBTB a organisé cette année des réunions d'information pour la présentation de son offre de service à destination d'une trentaine de membres de la fédération.

RENCONTRE AVEC

Catherine Devidal
CHEF D'AGENCE AUVERGNE RHÔNE-ALPES OPPBTB



En quoi consiste votre fonction ?

Mon rôle est de promouvoir la prévention des risques professionnels auprès de tous les acteurs en lien avec les activités du BTP. Je développe des partenariats tant avec les organisations professionnelles qu'avec les syndicats salariés et les acteurs institutionnels de la région Auvergne Rhône-Alpes. J'interviens également dans le cadre de la formation initiale auprès des parties prenantes de l'Éducation nationale et des CFA. Pour assurer au mieux le déploiement opérationnel, conformément au plan régional de prévention de la région Auvergne Rhône-Alpes et à notre stratégie Horizon 2020, j'accompagne et veille à la montée en compétences de l'ensemble des collaborateurs de l'agence.

Comment travaillez-vous avec les organisations professionnelles ?

Je rencontre régulièrement nos partenaires. À la demande des organisations professionnelles, j'interviens également au cours de conférences et de réunions diverses... Mon objectif est de porter un message positif pour faire évoluer le regard sur la prévention : faire d'une contrainte réglementaire une opportunité stratégique. Je dois, par conséquent, faire preuve de disponibilité et de proximité pour accompagner nos partenaires dans la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain, telles que les sessions d'évaluation des risques...

Parlez-nous de l'expérimentation collective culture prévention...

C'est un parcours de prévention présenté aux chefs d'entreprise pour susciter leur engagement dans le déploiement d'actions de prévention. Ils s'engagent, par écrit, sur différents axes de développement à mener au sein de leur entreprise. Ils peuvent ainsi construire un système d'amélioration continue intégré à leur management quotidien et développer ainsi une culture « prévention ». Cette dernière permettra d'accroître la performance globale de l'entreprise tout en améliorant les conditions de travail des salariés. Une démarche « gagnant/gagnant » à tous les niveaux de l'entreprise !

« Mon objectif est de porter un message positif pour faire évoluer le regard sur la prévention : faire d'une contrainte réglementaire une opportunité stratégique. »

PRÉVENTION ET PERFORMANCE : MOBILISER AUTOUR D'UN MESSAGE POSITIF



Convaincu que la mobilisation des entreprises passe par un message positif, l'OPPBTB s'est attaché à démontrer depuis 2012 le lien qui existe entre prévention et performance globale de l'entreprise. En 2016, le Plan santé au travail 3 du ministère du Travail a invité les acteurs à entrer dans une logique positive et incitative pour la prévention, faisant valoir le retour sur investissement des actions de prévention.

Depuis le lancement de son étude réalisée en 2012 démontrant qu'un euro dépensé en prévention génère un retour sur investissement moyen de 2,34 euros, l'OPPBTB s'attache à prouver le lien direct, chiffrable et mesurable de la prévention au regard de la performance globale de l'entreprise. Et ce, tant sur le plan économique que social, car la prévention a des effets sur la motivation, et le bien-être des salariés... L'Organisme s'est engagé sur 2 actions : celle de la recherche, seul ou avec les partenaires de la branche, et celle de la preuve,

en alimentant une base de données d'analyses de cas d'entreprise (voir encadré).

Observer et démontrer

Près de 20 conseillers en prévention ont renforcé leur compétence pour développer des études de cas auprès d'entreprises volontaires. L'étude a ainsi été enrichie de 30 nouveaux cas pratiques en 2016, issus d'entreprises de canaliseurs, constructeurs de route, maçons, plâtriers, tailleurs de pierre, couvreurs, serruriers, charpentiers



+100

RÉUNIONS D'INFORMATION
SUR LE SUJET PRÉVENTION
ET PERFORMANCE.

210

CAS D'ENTREPRISE PRÉVENTION
ET PERFORMANCE.

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

**LA PRÉVENTION
ÇA [VOUS] RAPPORTE**

TOUTES LES ACTIONS
PAR MÉTIERS SUR :
WWW.PREVENTIONBTP.FR

L'OPPBTB alimente une base de données d'analyse de « cas d'entreprises » sur le terrain qui démontrent le gain de performance pour une entreprise ayant mis en place des actions de prévention. Une web série « La prévention ça vous rapporte » présente une dizaine de témoignages vidéos de chefs d'entreprise qui ont agi en prévention !

Le site preventionbtp.fr, la chaîne YouTube [Preventionbtp](https://www.youtube.com/preventionbtp), et des partenaires médias mettent à la disposition des professionnels du BTP ces témoignages issus d'actions de prévention couvrant la plupart des métiers du BTP et qui comptabilisent près de 20 000 vues en 2016.

et menuisiers situées dans les régions d'Aquitaine, du Grand-Est, des Hauts-de-France, de PACA, du Val-de-Loire, d'Île-de-France, de Bretagne et de Bourgogne. L'Organisme comptabilise 210 cas d'entreprises qui ont fait l'objet de l'étude sur la dimension économique de la prévention. Le détail est à retrouver dans l'ouvrage *Prévention et performance, une approche économique de la prévention*, également disponible en anglais sur preventionbtp.fr.

Pour élargir le champ des études, l'OPPBTB s'appuie aussi sur des partenaires comme le master Risques industriels de l'École des mines de Paris (voir page 20), et l'entreprise GRTgaz qui ont permis des travaux concluants sur la « Mesure de la diminution de l'accidentologie et l'amélioration de la performance sur les chantiers de réalisation d'ouvrages gaziers ». Cette étude montre que la prévention peut être un levier de performance pour les entreprises.

Sensibiliser, convaincre et former

Pour porter le message que prévention est synonyme de performance globale, les conseillers en prévention de l'OPPBTB ont organisé plus d'une centaine de réunions pour informer et sensibiliser les organisations professionnelles syndicales, entreprises et services de santé au travail qui constituent des relais d'information efficaces ; sans compter la dizaine de conférences et de colloques animés dans les principaux salons professionnels dédiés à la prévention. L'Organisme est également intervenu auprès d'élèves ingénieurs en 5^e année Construction et TP

à l'ESITEC de Metz pour aider les étudiants à intégrer les bénéfices de la prévention. L'approche « Prévention et performance » a été intégrée dans tous les stages de formation destinés à l'encadrement des entreprises et portant sur la culture prévention.

Enfin, des actions ont été engagées avec de grands groupes dans le but de former encadrants et préventeurs aux outils d'analyse de la performance économique des actions de prévention mises en place sur les chantiers (voir ci-contre). À cet effet, les équipes d'encadrement des groupes Bouygues Énergies et Services, Bouygues Bâtiment IDF, Vinci Énergie, Vinci Construction France et Eiffage Infrastructure ont participé à l'une des 100 formations mises en place par l'OPPBTB.



Un chantier, c'est aussi un engagement financier. Lorsqu'une nouvelle disposition est favorable à la sécurité ou à la pénibilité et qu'elle est rentable, c'est vraiment intéressant ! Grâce à la méthode Prévention et Performance de l'OPPBTB, le préventeur acquiert des arguments complémentaires pour convaincre, au-delà de l'amélioration des conditions de travail, que l'investissement financier peut aussi être, au moins en partie, compensé par des gains de productivité. Cette formation est également une bonne première sensibilisation pour des jeunes qui sortent d'école de prévention, d'environnement ou de qualité sans formation terrain pour valoriser une nouvelle pratique. >>>

PASCAL ROUX, directeur service qualité - environnement, Vinci Construction



ILS TÉMOIGNENT

 Cette démarche est incontestablement nécessaire pour changer les mentalités des donneurs d'ordre et des entrepreneurs sur la prévention. Une démonstration factuelle reste encore la meilleure des armes contre le scepticisme de certains qui opposent encore prévention et performance. L'outil et l'expertise mis en place par l'OPPBTB sont en cela une réponse prometteuse qu'il faut continuer à développer pour s'attaquer à des cas plus complexes. >>>

EMMANUEL DEVAUX,
responsable de département
PMR Bora-Citizen-Delage,
direction prévention et maîtrise
des risques, GRTgaz



 Notre plus grande satisfaction est que notre entreprise est beaucoup plus performante qu'avant. En 2008, nous réalisons un CA de 70 000 €/salarié. Aujourd'hui, il est de 100 000 € bien que nous utilisons des produits plus chers. Notre investissement dans la sécurité n'est pas une contrainte, mais bien une source de profits pour tous. >>>

MICHEL SCHMITT, dirigeant de l'entreprise de peinture éponyme
Propos extraits de *Prévention BTP* n°197.



La sécurité au travail doit devenir un élément culturel, génétique profond. >>>

PHILIPPE BONNAVE,
Bouygues Construction

 Ma mission est de former les futurs cadres de l'industrie, et, dans cette perspective, il est essentiel pour moi de connaître les besoins des entreprises du secteur. Collaborer avec des acteurs tels que l'OPPBTB me donne l'opportunité d'adapter mes cours aux réalités du terrain, mais aussi aux tendances. Or la manière dont l'OPPBTB aborde la thématique de la prévention est prospective, et intégrer cette vision à mes cours a offert une ouverture d'esprit intéressante pour mes étudiants. Suite à l'étude, j'ai d'ailleurs décidé de faire intervenir Philippe Emsalem, coauteur de l'étude OPPBTB, pendant une journée auprès de mes étudiants. >>>

WIM VAN WASSENHOVE, Responsable du master spécialisé maîtrise des risques industriels de l'École des mines

 Voilà près de 20 ans que l'OPPBTB intervient dans nos cursus pour apporter son expertise. En 2016, nous avons testé le nouveau module « Performance économique et sécurité » auprès de nos 54 élèves en 5^e et dernière année. Ce module s'est avéré très intéressant et apprécié par les élèves car il a abordé la sécurité sous un angle novateur. Ayant à cœur de répondre aux attentes des entreprises du BTP et de former nos futurs ingénieurs en intégrant tous les enjeux du secteur, nous avons donc décidé de poursuivre ce module de formation dans les années à venir. >>>

MARCEL POINSIGNON,
directeur de l'ESITC de Metz

FAIRE DE LA PRÉVENTION UN RÉFLEXE

La formation, tant initiale que continue, est un levier déterminant pour relever les défis économiques et sociétaux liés à la sécurité et à la santé au travail. C'est pourquoi l'OPPBTB s'investit au quotidien auprès des entreprises, avec des outils pratiques et pédagogiques pour les faire grandir, et auprès des jeunes, pour préparer leur avenir.

LA FORMATION CONTINUE : RENFORCER LES CONNAISSANCES

La priorité est donnée aux formations « Culture prévention » dédiées aux entreprises encadrantes et aux préventeurs pour les aider à dépasser durablement la logique de conformité aux formations obligatoires.

Un nombre de stagiaires en hausse

En 2016, l'OPPBTB a formé 10 650 stagiaires au cours des 1392 sessions organisées, dont 25 % ont traité de la thématique « Développer la culture prévention » (vs 22 % en 2015).

DÉVELOPPER LA CULTURE PRÉVENTION
Ces stages à destination de l'encadrement de chantier ou de proximité et des dirigeants permet de les aider à élaborer une stratégie, organiser les actions et leur donner du sens. Objectif : faire progresser le management de la prévention sur le terrain.

Les stages ADAPT ont également suscité un intérêt en 2016 : 21 entreprises ont bénéficié d'une démarche ADAPT PRAP, avec 308 participants ; 23 autres ont opté pour ADAPT MÉTIER, rassemblant 232 salariés. Cette année, de nombreux stages ont également suscité l'intérêt des professionnels du BTP, plus particulièrement sur les thématiques de l'amiante (177 sessions), des échafaudages (89 sessions et 626 stagiaires), et du plomb (88 sessions et 705 stagiaires). Quant à la formation CHSCT, elle a touché 631 membres de comité (92 sessions). Avec les grands groupes, l'OPPBTB n'est pas en reste : 54 formations, dont 33 chez Colas, ont permis d'aborder des sujets comme « La sensibilisation des chefs d'établissement à la prévention des risques » (SADE), « Le management de la prévention », etc. Enfin, l'OPPBTB a formé

STAGES ADAPT
Les stages ADAPT visent à analyser postes et situations de travail en entreprise pour proposer des actions en faveur d'une amélioration. On distingue :
- PRAP, démarche personnalisée sur le long terme avec formation sur les risques à effet différé ;
- MÉTIER, des journées de formation sur un risque précis.

des membres de services de santé au travail et en partenariat avec l'INRS, l'Organisme a continué de participer à des formations de formateurs sur le risque amiante et de formateurs CSPS.

Impact des formations

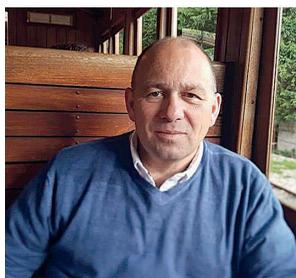
L'OPPBTB a participé à une étude sur l'impact des formations à la prévention dans les entreprises artisanales en partenariat avec la CAPEB, la CNATP et l'IRIS-ST. Les résultats révèlent que le poids des contraintes réglementaires ainsi que « l'obligation de compétitivité » poussent les chefs d'entreprise à privilégier des formations métiers.

Comme le souligne Patrick Liebus, président de la Capeb : « Cette enquête a permis d'identifier les enjeux et les contraintes en matière de formations à la sécurité. La compétitivité ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des artisans et de leurs salariés. Nous devons créer les conditions favorables pour ne plus avoir à arbitrer entre compétences et sécurité, entre activité et sécurité ! »

Pour accompagner les entreprises artisanales, l'Organisme a renforcé la promotion de la prévention comme un levier de performance pour l'entreprise, et la promotion de la prévention comme partie prenante du métier.

Ainsi l'espace Formation du site preventionbtp.fr a été réaménagé afin de favoriser l'adhésion des chefs d'entreprise à une démarche de formation continue à la prévention. L'Organisme a également développé un accès direct à la rubrique « Prévention par métier » de son site Internet qui présente, entre autres, les formations obligatoires.

FACE À FACE



EMMANUEL TISSERAND, formateur OPPBTP

Mon travail est de faire que les connaissances soient transformées en outils. La formation avec l'entreprise Eiffage Énergie s'est extrêmement bien passée. Les collaborateurs, très engagés, ont pu verbaliser leurs pensées et donner du sens au fonctionnement du CHSCT. Ce changement sera source de performance pour l'entreprise. >>>

ALAIN NERO, secrétaire du CHSCT Eiffage Énergie Lorraine Marne Ardenne

Je garde le souvenir d'une très bonne formation avec un programme sur mesure et réellement adapté à nos besoins. Nous avons eu la chance de travailler en 2 étapes, 3 jours durant une première phase, suivie d'un temps de finition de 2 jours. Une visite de chantier commune a également été organisée, chacun apportant son regard, avant une synthèse finale. Entre-temps, nous avons essayé d'appliquer tout ce qui avait été vu en corrigeant nos défauts et en adaptant nos documents de visite sécurité. >>>



« L'entreprise doit pouvoir s'appuyer sur une culture prévention solide, mais aussi sur la formation, pour élever le niveau de ses responsables de première ligne. »

MARC GIRARD, responsable formation grands groupes OPPBTP

LA FORMATION INITIALE : ENSEIGNER POUR OBTENIR LES BONS RÉFLEXES

La formation des jeunes est nécessaire pour développer leurs compétences en prévention des risques : plus tôt ils sont sensibilisés, plus vite ils acquièrent les bons réflexes et agissent en faveur d'une culture positive de la prévention au sein de leur entreprise.

OPPBTP, partenaire de l'Éducation nationale...

2016 marque un tournant dans l'histoire de l'OPPBTP. Après 5 ans de

travail aux côtés de l'Éducation nationale, l'Organisme a été reconnu comme partenaire officiel du ministère, suite à la signature d'un accord-cadre. Cette étape majeure dans la relation entre les 2 acteurs officialise la présence de l'OPPBTP aux Commissions professionnelles consultatives (CPC) du BTP et engage les partenaires dans la production et la promotion d'outils pour les enseignants, en faveur d'une culture de la prévention.



Les apprentis ont ressenti un fort intérêt pour cette version de 100 minutes pour la vie. L'avantage de cette campagne en début de formation (1^{re} année) est de poser les bases de la prévention dès le début de la formation, en complément de nos séquences métiers. >>>

PIERRE GOMEZ, directeur de CFA BTP Rueil-Malmaison

... et de la formation initiale professionnelle

En 2016, l'Organisme s'est investi dans la refonte et l'enrichissement de son espace Enseignant sur le site preventionbtp.fr, la formation des enseignants autour de 23 journées qui ont réuni 260 d'entre eux, la sensibilisation des apprentis aux risques de leur métier, et l'initiation des étudiants en IUT ou écoles supérieures du BTP à la notion de Prévention et performance.

Sa participation aux Commissions professionnelles consultatives des métiers du BTP a conduit à la rénovation des diplômes de BP Électricien, celui des métiers de la piscine, du BAC professionnel Technicien gaz et du BTS Construction métallique.



L'intervention de l'OPPBTP à travers des actions concrètes et ciblées est essentielle pour sensibiliser le corps enseignant et faire que la culture prévention soit intégrée à tous les niveaux. Nous constatons l'apport positif de cette collaboration lors de nos tournées d'inspection. Nous devons poursuivre cette démarche pour que la maîtrise des risques professionnels devienne une composante naturelle de la formation professionnelle. >>>

HUBERT GLAD, inspecteur de l'Éducation nationale



ZOOM CHANTIERS DÉVELOPPER LA CULTURE PRÉVENTION

Pour son partenaire historique CCCA-BTP, et pour permettre aux enseignants des CFA du BTP d'illustrer leurs formations, l'OPPBTP met à leur disposition une bibliothèque d'études de cas pédagogiques nommée les « Zoom chantiers ». Fin 2016, on dénombrait 91 « Zoom chantiers » dans l'espace Enseignant qui est disponible sur le site preventionbtp.fr. Ces derniers ont fait l'objet de plus de 500 téléchargements sur la rubrique dédiée. Un intérêt grandissant qui se retrouve dans les chiffres puisque 370 nouveaux comptes enseignants ont été créés en 2016 !



100 MINUTES POUR LA VIE DÉVELOPPER LA CULTURE PRÉVENTION

Pour sa 8^e édition, la campagne de sensibilisation à la prévention des risques orchestrée par l'OPPBTP et ses partenaires CCCA-BTP, Fondation BTP PLUS, PRO BTP et SIST BTP, dans plus de 105 CFA, a permis d'atteindre 18 000 jeunes. Avec le concept innovant du « futur différé », les apprentis analysent des situations à risque comme les chutes de hauteur, les troubles musculo-squelettiques (TMS), les risques électriques, etc.

RENCONTRE AVEC

Arnaud Chaumont

CHEF DE PROJET EN FORMATION INITIALE OPPBTP



Quel est votre métier ?

J'assure la conduite de projets dans le domaine de la formation initiale, directement avec nos partenaires ou en assurant la coordination et le suivi d'actions menées par mon équipe. Dans les 2 cas, il s'agit de développer des outils destinés aux entreprises qui forment des apprentis, ou destinés aux jeunes et aux formateurs.

Comment travaillez-vous avec les partenaires de la formation ?

Dans le cadre de la formation initiale, nous nous appuyons sur le réseau du CCCA-BTP grâce à une convention ancienne et renouvelée régulièrement. Ensemble, nous construisons des projets que nous déployons sur le terrain. D'autre part, nous disposons d'un nouveau partenariat signé avec l'Éducation nationale. Nous travaillons ainsi avec les inspecteurs de l'Éducation nationale de nombreuses académies. Ils nous sollicitent pour du conseil et nous invitent à participer à des groupes de travail sur la prévention. Les lycées professionnels, quant à eux, font appel à nous pour obtenir des ressources et construire leurs cours ou leurs examens.

Quels sont vos projets en cours ?

Actuellement, plusieurs projets sont en cours de réalisation : la rénovation des fiches d'accueil pour l'apprentissage, le démarrage du projet d'apprentissage en ligne et, enfin, le lancement d'un module de formation ouverte à distance pour les élèves ingénieurs du groupe Vinci.

« Dans le cadre de la formation initiale, nous nous appuyons sur le réseau du CCCA-BTP grâce à une convention ancienne et renouvelée régulièrement. »

INFORMER À GRANDE ÉCHELLE

Afin de diffuser et d'amplifier l'impact de ses messages en faveur du développement d'une culture prévention auprès de toutes les entreprises du BTP, l'OPPBTB s'appuie sur un large panel d'outils d'information.

Toute l'année, l'OPPBTB anime une large communauté d'entreprises via les nombreux canaux de communication dont il dispose. Du site internet preventionbtp.fr au magazine éponyme, en passant par les réseaux sociaux, les publications d'ouvrages et de vidéos ciblées, l'Organisme occupe tout l'espace disponible pour sensibiliser et informer le plus grand nombre d'entreprises du BTP à la prévention. Avec, en 2016, un tournant renforcé vers le digital et la puissance de diffusion qu'il procure.

Visibilité et promotion de la prévention

L'Organisme a assuré la promotion de la prévention via ses propres médias sous la marque PréventionBTP. Tous les mois, 15 000 exemplaires du magazine professionnel *PréventionBTP* ont été diffusés. Depuis 2015, sa version digitale enrichie ne cesse de convaincre les lecteurs. En effet, ils sont en moyenne 1 500 à la consulter tous les mois. L'offre d'information diffusée sur le site preventionbtp.fr attire, pour sa part, de plus en plus de visiteurs. En novembre 2016, ils ont été plus de 100 000 à se rendre sur le site. La newsletter mensuelle rencontre également un succès, avec un nombre d'abonnés qui a dépassé les 40 000, en 2016. La chaîne YouTube de l'OPPBTB démarre juste avec ses 400 abonnés.

Une information au service des sujets de prévention

Pour apporter une information précise et à jour à ses lecteurs, l'OPPBTB met à leur disposition des supports à thèmes variés sur le site preventionbtp.fr. Ainsi, les consultations de documentations ont augmenté de 30 % avec 292 747 téléchargements en 2016. Parmi les supports les plus téléchargés sur le site, les affiches et les fiches de prévention tiennent le haut du pavé ! Ensuite, ce sont les ouvrages qui s'imposent, comme celui sur le « Plan particulier de sécurité et de protection de la santé ». Dernier indicateur clé de l'année 2016 : le principal thème consulté par les visiteurs a été « Obligation et réglementation » (33 % des téléchargements), puis les « Risques majeurs » (22 %). 2016 a aussi permis la mise à jour et la sortie de nouveaux ouvrages comme sur le risque électrique, intitulé : *Carnet de prescription de sécurité électrique pour le personnel du BTP habilité BO-HO BF-HF*, coédité avec Razel-Bec. L'Organisme sensibilise également ses adhérents à la prévention en leur adressant des messages ciblés. En 2016 plus d'un million de courriels ont été envoyés avec du contenu varié, comme la mise en avant de conseils de prévention par métier, la présentation de services de formation, l'annonce de sortie de nouvelles documentations, ou des invitations à des événements.

J'ai peu de temps pour faire de la veille sur la prévention. La Lettre de la prévention est donc très utile pour rester informé de l'actualité et de l'offre documentaire de l'OPPBTB.

CHARLES BLAMAR, gérant d'une entreprise de peinture

Au cours de l'année 2016, l'OPPBTB a participé à de nombreux salons nationaux et régionaux et rendez-vous de la profession comme Préventica, le Salon de l'amiante ou le Congrès de la FFB. De plus, pour simplifier l'accès aux entreprises et mutualiser les services, l'OPPBTB, ProBTP et le CCCA-BTP ont fait stand commun lors de manifestations et salons comme Artibat ou les Journées professionnelles de la construction, organisées par la CAPEB. En complément de sa présence sur les grands événements, l'Organisme a assuré une visibilité continue de la prévention des risques *via* des articles, des publi-rédactionnels, des interviews dans les médias du BTP et les magazines des partenaires de la branche comme les syndicats de métier, les négoce et les loueurs (catalogue *Point P*, magazine *Cedeo*, site Internet *Kiloutou*, *Carnet de chantiers*, *Ze pro*, *Bâti Actu*, *Bâti web*, *Le Moniteur*, etc.). Au total, plus de 700 parutions ont été diffusées dans 265 médias. Les sujets phares de l'année ont porté sur l'évaluation des risques, le risque de chutes de hauteur, le risque chimique et le risque routier.



Je suis abonné au magazine PréventionBTP depuis 4 ans, il contient une mine d'informations sur tous les métiers du BTP, ce qui me permet d'enrichir mes connaissances prévention sur mon activité. La rubrique que j'apprécie le plus est celle qui présente les nouveaux équipements car souvent elle me permet de découvrir de nouvelles techniques et de nouveaux matériels qui peuvent être utiles dans mon activité. Quand je suis en déplacement, il m'arrive la version digitale du magazine sur ma tablette, elle est attrayante et vient compléter la version papier. >>>
GEORGES GUILLON,
chef de chantier

OFFREZ-VOUS LE MEILLEUR DE L'INFORMATION PRÉVENTION !

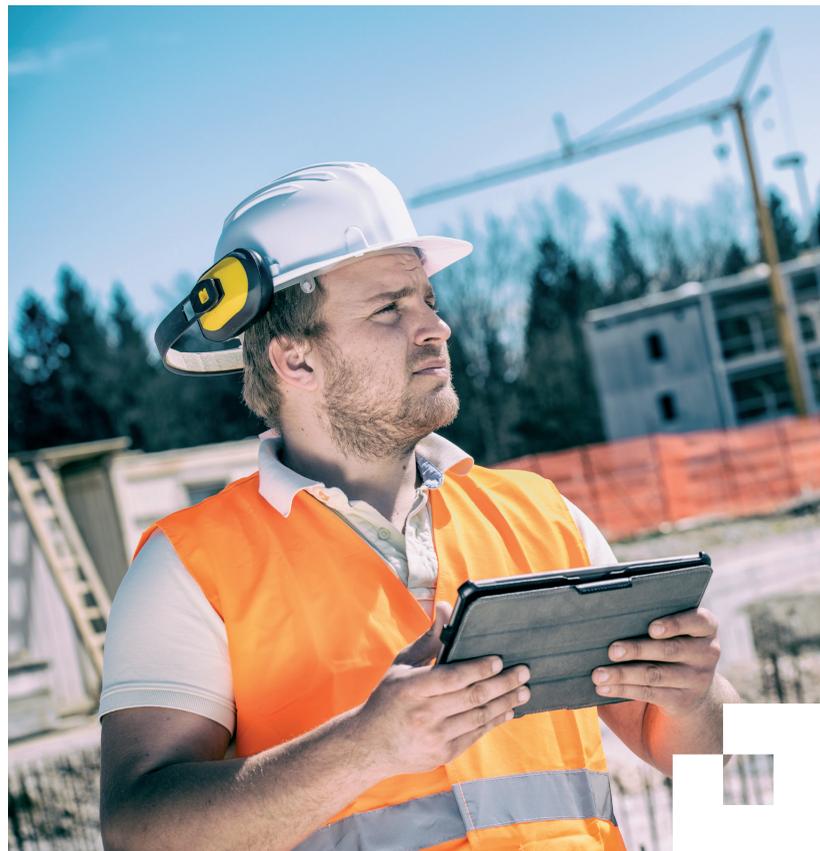
> Je veille, je m'informe

> Je recherche, j'approfondis

> J'anime, je partage

Téléchargez ou commandez l'offre de l'OPPBTB sur www.preventionbtp.fr/info

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION



EN CHIFFRES



244 000 **ENTREPRISES** ONT REÇU 2 LETTRES DE LA PRÉVENTION : UNE SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES ET LE DOCUMENT UNIQUE, L'AUTRE SUR L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS.

744 parutions dans la presse dans 265 médias de la profession.

40 000 abonnés Ils sont plus de 40 000 personnes à recevoir la newsletter mensuelle du site preventionbtp.fr



57 397 **VISITEURS PAR MOIS** LE SITE COMPTABILISE UNE MOYENNE DE 57 397 VISITEURS UNIQUES PAR MOIS, DONT 9 485 VIA UN SMARTPHONE (MOIS RECORD : 100 000 EN NOVEMBRE).

4 000 fans La page Facebook PréventionBTP rassemble une communauté de plus de 4000 fans, le lancement du groupe privé CAP Prévention sur Facebook compte déjà plus de 200 préventeurs, auxquels s'ajoutent 3 000 followers sur Twitter et 400 abonnés à la chaîne YouTube.



292 747 **TÉLÉCHARGEMENTS** LE NOMBRE DE DOCUMENTS TÉLÉCHARGÉS SUR LE SITE PREVENTIONBTP.FR A PROGRESSÉ DE 30 % PAR RAPPORT À 2015.

7 dossiers Sur les 7 nouveaux dossiers mis en ligne, les 3 les plus consultés sont : la pénibilité, les chutes de hauteur et le risque électrique.



100 000 **LECTEURS PAR MOIS** LE MAGAZINE PRÉVENTION BTP AFFICHE UNE BELLE PERFORMANCE DE 100 000 LECTEURS CHAQUE MOIS.

8 ouvrages L'OPPBTB a publié 8 nouveaux ouvrages dont le tome 2 de *Prév'en bulles*.

+30% Préventionbtp.fr a connu une augmentation de 30 % de sa fréquentation.

+9% Avec une hausse de 9 %, les téléchargements ont concerné l'obligation, les risques majeurs et les équipes.

53 500 vues Les vidéos mises en ligne sur la chaîne YouTube de l'Organisme ont été visionnées plus de 53 500 fois.

#ACCOMPAGNER



L'accompagnement des entreprises dans la diminution des accidents graves et mortels est une mission essentielle de l'OPPBTB. En 2016, l'organisme renforce sa logique d'accompagnement vers davantage d'actions collectives, ciblées par risque (chutes de hauteur, risque chimique, etc.) et par profil d'entreprise et acteurs de la prévention (TPE, grands groupes, CHSCT, CSPS, etc.).

Les 6 principes d'action



**OBJECTIF
HORIZON
2020**

À chaque risque, un objectif d'entreprises ciblé.

FAITS MARQUANTS 2016



#CHUTES DE HAUTEUR 5 500 PROFESSIONNELS DU PERSONNEL DU BTP SENSIBILISÉS

Cette année, l'OPPBTB a visité, avec les CARSAT régionales, plus de 3 600 entreprises.



#CARTO AMIANTE 604 CANDIDATURES

Plus de 600 candidatures ont été reçues pour participer à cette campagne de mesure de l'empoussièrement amiante. En 2016, 7 conventions liées au traitement de l'amiante ont été signées afin d'étendre le nombre de chantiers impliqués dans cette campagne d'expérimentation innovante.



#CHSTC 5 390 PRÉSIDENTS ET MEMBRES DE CHSCT

Le déploiement de nouvelles actions vers les CHSCT marque un retour aux sources de l'OPPBTB en réinvestissant une instance phare au cœur des entreprises : participation à 1500 comités et création de *La lettre des CHSCT* diffusée aux 5 390 présidents et membres CHSCT.

160

JOURNÉES

DE LA SÉCURITÉ ONT RÉUNI 5 172 COLLABORATEURS DE GRANDES ENTREPRISES DU BTP (COLAS, VINCI, ETC.).

4 500

MEMBRES DU RÉSEAU

CAP PRÉVENTION ONT ÉTÉ RASSEMBLÉS DANS LE CLUB AVENIR PRÉVENTION.



#SITUATIONS D'URGENCE 537 ENTREPRISES EN SITUATION DE CRISE

En accompagnant les entreprises dans la gestion de situations d'urgence, l'OPPBTB remplit sa mission : offrir un service mutualisé et favoriser le non-renouvellement du risque.

LES RISQUES PRIORITAIRES



L'OPPBTP privilégie l'accompagnement d'entreprises ciblées dans le cadre d'actions collectives liées à un risque déterminé, selon les priorités définies annuellement par le Conseil du comité national. Il est persuadé que les moyens conjugués permettent de démultiplier leurs effets, et ces actions sont souvent menées en partenariat avec les autres acteurs de la prévention que sont la DGT, l'INRS, la CNAM-TS, l'ANACT, les services de santé au travail, et également les maîtres d'ouvrage.

LES CHUTES DE HAUTEUR



Il faut développer les compétences sur toute la chaîne de décision de l'entreprise.

ISABELLE LAMBOUR, formatrice OPPBTP de l'agence Normandie et pilote de ce dispositif



Les ministères chargés du travail et de l'agriculture, la CNAMTS, l'INRS, la MSA, le RSI, la CNRACL et l'OPPBTP se sont associés, dès 2014, pour sensibiliser les chefs d'entreprise et les maîtres d'ouvrage au risque de chutes de hauteur en lançant la campagne nationale de sensibilisation « Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur ». En effet, les chutes de hauteur restent aujourd'hui l'une des premières causes d'accidents du travail, notamment dans le BTP où elles représentent 16 % des accidents et sont la première cause d'accidents graves et mortels (30 % des décès). Ce risque représente un enjeu de sécurité majeur au regard de la vie des personnes et de la performance des entreprises.

Cette campagne a débouché sur la création d'un site Internet dédié chutesdehauteur.com qui permet aux entreprises de réaliser un diagnostic en ligne afin de mesurer leur niveau de prévention et d'avoir accès à une base documentaire exhaustive.

Ensemble, les partenaires ont relayé les supports d'information, les affiches, les bannières, les dépliants, la *Lettre de la prévention* et ont lancé un serious game... afin de toucher un grand nombre de professionnels du BTP et diffuser le message au maximum.

En parallèle, une convention spécifique de partenariat, d'une durée de 4 ans, a été signée avec la CNAM-TS et l'OPPBTP afin de mener des actions de terrain et accompagner les entreprises. L'objectif de cette convention est de conjuguer les moyens des réseaux pour accompagner individuellement près de 3 500 entreprises de plus de 20 salariés des secteurs les plus vulnérables de la couverture, de la charpente, de la construction métallique et de la maçonnerie. Des actions collectives sont proposées également aux entreprises de moins de 20 salariés des mêmes secteurs d'activité, en partenariat avec les services de santé au travail et les organisations professionnelles.

FAIRE CHUTER LES CHUTES



Dans le cadre de notre campagne, j'ai travaillé avec des entreprises désireuses d'améliorer les protections grimpantes en élévation de maçonnerie. J'ai donc mis en place un contrat d'accompagnement qui a permis, après un état des lieux sur chantier, de consulter les fabricants et essayer d'autres solutions. Depuis, nous évaluons régulièrement la pertinence de chaque nouvelle approche et, un an après, on a pu constater une vraie amélioration de la prévention des risques et de la protection collective. >>>

GÉRARD TODESCHI, ingénieur prévention, agence OPPBTP Midi-Pyrénées



Nous menons depuis plusieurs années déjà des actions communes en direction des maîtres d'ouvrage avec l'ingénieur prévention de la CARSAT, Bruno Vinci. Dès le début de la campagne sur les chutes de hauteur, nous avons décidé de faire jouer nos complémentarités en analysant ensemble les retours diagnostiques des contrôleurs CARSAT et des conseillers OPPBTP. Un Copil a été mis en place et nous en suivons régulièrement l'avancement. >>>

DANIEL SAURAT, ingénieur prévention agence OPPBTP Midi-Pyrénées



Grâce à la campagne sur les chutes de hauteur, nous avons pu aller à la rencontre de nouvelles entreprises afin d'identifier avec elles les axes d'amélioration possibles (organisation, matériels, formation, etc.). J'ai constaté qu'elles avaient généralement pris des initiatives pour limiter les risques liés à ce type de travaux, mais celles-ci étaient pas ou mal formalisées, et jamais valorisées. J'ai donc saisi cette occasion pour constituer un groupe d'échange dans la région pour les encourager à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et positive. >>>

DIDIER MARION, conseiller OPPBTP agence Bourgogne-Franche-Comté



Dans un premier temps, nous avons organisé avec notre conseiller OPPBTP des visites sur plusieurs chantiers. À partir de là, nous avons déterminé nos priorités d'action, ce qui nous a conduit à équiper nos banches d'accès par échelle ou par trappe et à investir dans de nouvelles plateformes de travail extérieur (PTE). >>>

FRANCK BONNEVIE, directeur de travaux au sein de l'entreprise de gros œuvre savoyarde Gibello (- de 50 salariés)





Mon argumentaire se base sur l'idée qu'il faut rester du bon côté de la ligne jaune. Je fais appel à des jeux de rôle pour que les opérateurs apprennent à signaler des situations de mise en danger et je leur fais découvrir tout le matériel d'accès en hauteur, une partie qui suscite en général un grand intérêt. Mon objectif est également de leur ouvrir les yeux sur ce potentiel, tout en leur parlant de responsabilité. Enfin, je pars toujours de l'expérience des personnes afin de favoriser le dialogue. >>>
CYRIL MARIETTE, formateur OPPBTP de l'agence Bourgogne-Franche-Comté

Au démarrage de la campagne, la CNAMTS et l'OPPBTP s'étaient alors fixé comme objectif de visiter 100 % des entreprises ciblées pour la mise en place de diagnostics, et permettre à l'entreprise de connaître son niveau de prévention dans le cadre de travaux en hauteur. À fin juin 2016, 92 % des diagnostics avaient déjà été réalisés et ont permis de lancer dans plus de 35 % des entreprises des actions d'accompagnement durable, comme la mise en place d'un contrat d'accompagnement ou des actions de formation.

Mesure et suivi

Pour cette campagne, l'OPPBTP et les Caisses régionales ont élaboré des tableaux de bord pour le suivi quantitatif et qualitatif des actions d'ac-

compagnement. En 2016, ce sont plus de 3 600 entreprises qui ont été visitées en collaboration avec les CARSAT régionales. Plus de 5 500 participants ont été sensibilisés lors des 295 réunions organisées en vue de faire diminuer le risque des chutes de hauteur. Soixante-cinq formations ont été dispensées en 2016, qui ont permis de former 594 stagiaires. Les actions engagées par les entreprises sont de 3 natures principales. En premier lieu, les entreprises ont investi dans du matériel de protections collectives et individuelles offrant ainsi de meilleures conditions de travail à leurs salariés. Ces investissements sont dynamisés par les aides financières proposées par les CARSAT et l'OPPBTP. En 2016, ce sont 309 subventions

OPPBTP qui ont été versées pour un montant proche d'1 M€. Les entreprises ont également engagé leurs équipes dans des programmes de formation, réglementaires et non réglementaires visant à développer une culture prévention dans l'entreprise. Enfin, les entreprises ont travaillé en amont pour prendre en compte la prévention dans l'organisation des chantiers.

Une large communication

Côté communication, le site chutesdehauteur.com comptabilise plus de 32500 visiteurs uniques pour 102800 pages vues en 2016 ! Au total, le site compte 274200 pages vues et 92700 visiteurs depuis le lancement de la campagne. Parmi ces visiteurs, 500 ont effectué le test d'autodiagnostic. En termes de recherche d'informations sur Internet, 40% du trafic inscrivent instantanément le nom du site dans le moteur de recherche. De plus, plus de 40 retombées presse ont été comptabilisées cette année traitant de ce sujet.

Notre démarche est d'alimenter une dynamique à partir des atouts existants de l'entreprise et de lui faire comprendre ce qu'elle a à y gagner en sérénité, sur le plan de l'amélioration des conditions de travail et de ses performances. >>>
CHRISTOPHE CATHELIN, directeur des Opérations OPPBTP

LE RISQUE CHIMIQUE

Pour agir efficacement contre l'exposition des acteurs du BTP aux agents chimiques dangereux, l'OPPBTP a concentré son action sur 3 niveaux :

- **des actions d'information** sur le terrain ont été menées par les équipes de terrain en 2016. Ce sont 103 réunions sur le sujet qui ont été organisées impactant 1725 participants ;
- **les responsables de domaine** de la Direction Technique de l'OPPBTP ont participé aux 4 réunions du groupe de travail VLEP (valeurs limites d'exposition professionnelle), pilotées par la DGT sous mandat du COCT n°2 (Comité d'orientation des conditions de travail). Ces réunions ont pour objectif de faire évoluer la réglementation sur la prévention des risques chimiques qui fixe et contrôle la VLEP. Ils ont également contribué au Plan de recherche et développement Amiante au sein du comité technique et des groupes de travail

SS3 et SS4, afin de lancer des appels à projets innovants dans ce domaine ;

- **l'outil d'évaluation** du risque chimique a permis aux entreprises du BTP de répertorier et d'évaluer les risques des produits chimiques qu'elles utilisent au quotidien. Cet outil, lancé en 2015, séduit progressivement les entreprises.

L'outil d'évaluation du risque chimique sur e-prévention est vraiment intuitif et rend sa prise en main très rapide. C'est un outil commun qui nous permet de référencer les produits chimiques que l'on utilise et d'en évaluer les risques. Nous pouvons ensuite imprimer cette évaluation et la joindre au Document Unique. >>>
ÉMILIE LONGERON, référente risques psychosociaux et santé au travail au sein de la société NGE

OUTIL D'ÉVALUATION : UN DÉPLOIEMENT À TOUS LES NIVEAUX



PRÉSENTATION AUX GRANDES ENTREPRISES

Des démonstrations et des échanges ont été mis en place avec l'entreprise MALET pour développer un extranet. Un accord a été signé au cours de l'année et l'outil permettra de faire l'évaluation du risque chimique dans l'entreprise. Il sera déployé en 2017. Les collaborateurs de l'entreprise NGE ont, quant à eux, été sensibilisés et accompagnés sur l'utilisation du service en ligne d'évaluation du risque chimique.



ACTIONS AUPRÈS DES MAÎTRES D'OUVRAGE

L'OPPBTP a formé 28 unités d'intervention d'Orange. Lors de cette formation, 3 volets ont été traités : le risque chimique, l'utilisation de nos services en ligne (e-prévention) et l'insertion de l'outil d'évaluation du risque chimique dans les processus opérationnels d'Orange destinés aux entreprises du BTP travaillant pour le compte de l'opérateur. Le déploiement de l'outil auprès des TPE/PME est maintenant enclenché.



AIDE AU DÉPLOIEMENT/ COLAS

L'OPPBTP a accompagné l'entreprise Colas sur le risque chimique, mais plus particulièrement sur la mise à jour de l'outil extranet créé en partenariat avec l'OPPBTP en 2015. Ces mises à jour ont consisté à la mise au point de nouvelles fonctionnalités en tenant compte des premiers retours d'expérience.



UTILISATION DES ENTREPRISES

Cette année, l'OPPBTP s'est concentré sur le développement de la notoriété et de l'usage de l'outil d'évaluation du risque chimique, disponible sur l'espace e-prévention du site Internet preventionbtp.fr. Cet espace suscite un intérêt relatif en 2016 pour les entreprises, avec 1 300 nouveaux dossiers d'évaluation du risque chimique réalisés. Le dossier web sur « Le risque chimique », la page « Évaluez le risque chimique » et la page « Pour aller plus loin » ont cumulé, au total, plus de 20 370 vues en 2016.



CARTO AMIANTE
Campagne qui vise à mesurer l'empoussièremement amiante sur des chantiers de courte durée.



CARTO Amiante

Conscients des enjeux relatifs à la prévention des risques professionnels, et particulièrement à ceux liés à l'exposition aux fibres d'amiante, la DGT, l'OPPBTP et l'INRS ont signé une convention de partenariat permettant la réalisation du projet nommé « **CARTO Amiante** » en 2014. Ce projet consiste à réaliser une campagne de mesurage de l'empoussièremement amiante sur des chantiers principalement de courte durée. Cette initiative est construite avec l'ensemble des organisations professionnelles qui ont pris la responsabilité d'identifier des entreprises et des chantiers volontaires (Capeb, FFB, FNTP et SCOP du BTP). La cartographie disponible, à l'issue de cette campagne, aidera à la réalisation, par les maîtres d'ouvrage et les entreprises, de leur évaluation *a priori* du risque amiante, et favorisera les modes opératoires et les équipements de protection les plus adaptés. Ces mesures établiront une cartographie représentative de l'empoussièremement

amiante des processus de travail, essentiellement de courte durée, les plus fréquents dans le BTP. Les entreprises de la branche pourront ainsi fonder leur évaluation et décider du mode opératoire adapté sur une base de données reconnue et facilement accessible.

2016 : décollage du projet CARTO Amiante

Depuis le lancement de CARTO Amiante en 2014, des avancées notables ont été enregistrées, parmi lesquelles la mise au point d'un protocole de mesurage des empoussièremements adapté, la constitution d'un véritable savoir-faire opérationnel au service des entreprises et une mobilisation sans précédent de nombreux acteurs du BTP. Lors du lancement de cette campagne, l'ambition de l'OPPBTP était d'atteindre 400 résultats de mesurage sur toute la France. Aujourd'hui, suite à la réception de 604 candidatures d'entreprises, l'OPPBTP a pu réaliser un peu plus de 260 mesures permettant

d'atteindre 160 résultats de référence lors de situations de travail telles que :

- percement de dalles ;
- percement peinture enduit intérieur en bâtiment ;
- démontage et découpe extérieure de canalisation en amiante-ciment ;
- démoussage et démontage de toiture.

Pour recruter davantage de chantiers dans le cadre du projet CARTO Amiante, l'OPPBTP a impliqué les maîtres d'ouvrage donneurs d'ordre, tels que l'AORIF, Adoma, OPH Montreuil, etc., en signant des conventions avec eux-ci. Au total, 7 conventions ont été signées en 2016. Les résultats seront dévoilés au second semestre 2017.

ILS TÉMOIGNENT



L'amiante concerne tous les métiers. Les opérateurs SNCF-EALE ont les mêmes problématiques que leurs confrères du BTP. Il était donc indispensable d'aider nos opérateurs à améliorer leurs pratiques sur le risque amiante. Pour cela, nous avons besoin de l'œil d'un expert. En nous intégrant au sein de CARTO Amiante, l'OPPBTP nous a aidés à les analyser. Nous sommes très satisfaits de l'opération et de nos apports mutuels. >>>
CÉDRIC LAPIERRE, dirigeant d'EALÉ Lyon



Je ne retiens que des points positifs malgré les difficultés de mise en œuvre de tels chantiers. Cette démarche entre bailleurs nous a permis de travailler de façon pragmatique, en étroite collaboration avec la CRAMIF, et d'avancer dans l'élaboration de modes opératoires innovants et reproductibles. >>>
PASCAL ROUSSILLON, directeur de l'entreprise Socobat (- de 10 salariés)



Cette démarche est très positive à plusieurs titres : une montée en compétences des salariés, une meilleure compréhension des attentes des organismes favorisant un bon travail de partenariat, une forte participation des prestataires et un très bon accueil des ouvriers qui ont apprécié l'investissement des maîtres d'ouvrage dans la sécurité. >>>
ALBAN CHARRIER, directeur du patrimoine Élogie

RENCONTRE AVEC

Isabelle Monnerais

RESPONSABLE D'OPÉRATION DOMAINE RISQUE CHIMIQUE À LA DIRECTION TECHNIQUE OPPBTP



Quelles sont vos missions ?

Au quotidien, mes missions sont extrêmement variées et vont toutes dans le sens d'une meilleure mesure et prise en compte du risque chimique sur les chantiers du BTP. Depuis 2014, nous concentrons notre action sur l'amiante car c'est un matériau dont la nocivité touche beaucoup les salariés de notre secteur ; mais d'autres sujets s'invitent aussi dans mon agenda comme les poussières de bois ou de silice, les solvants ou les particules minérales allongées (PMA). En tant qu'experte de la direction technique, mon rôle est aussi d'analyser les textes normatifs, pour les rendre plus accessibles, et de participer à des commissions réglementaires pour influencer sur les pratiques très en amont des chantiers.

Concrètement, comment participez-vous pour lutter contre le risque chimique ?

D'abord par le développement d'outils d'évaluation gratuits et accessibles au plus grand nombre *via* le site e-prévention. Ainsi, selon son activité, chaque entreprise peut accéder à un premier stade essentiel : la prise de conscience par la mesure de l'exposition de ses salariés. Ensuite, nous devons, en tant qu'expert de la branche, pouvoir leur apporter des solutions. Et c'est là que les conseillers interviennent. Charge à moi de les former, de les informer et de les accompagner pour qu'ils répondent au plus près aux attentes rencontrées sur le terrain !

Quel regard portez-vous sur des projets comme CARTO Amiante ?

Quand je vois un organisme comme l'OPPBTP capable de fédérer autant d'acteurs institutionnels et d'entreprises volontaires autour de lui sur un sujet comme celui-ci, je me dis que nous sommes pleinement dans notre rôle. C'est un projet innovant qui me tient à cœur car il va permettre de faire avancer la prévention. Du coup, j'ai hâte de pouvoir présenter les premiers résultats qui devraient tomber en 2017. En outre, comme c'est un projet qu'il faut continuer à faire vivre, je multiplie les signatures de conventions avec des maîtres d'ouvrage et des bailleurs susceptibles de nous ouvrir les portes de leurs chantiers : c'est une chance unique d'enrichir nos connaissances.

Êtes-vous amenée à aller sur le terrain ?

Oui, bien sûr ! Par exemple, en ce moment, je vais régulièrement chez Colas pour qui nous avons développé des fonctionnalités dédiées au risque chimique dans leur extranet. Il m'arrive aussi d'aller à la rencontre des grandes entreprises où j'organise des réunions de sensibilisation.

« *CARTO Amiante est un projet innovant qui me tient à cœur.* »

LE RISQUE ÉLECTRIQUE

Avec l'omniprésence des réseaux électriques, les interventions exposent tous les opérateurs du BTP à des risques, quel que soit le corps d'État auquel ils appartiennent. L'action phare de l'OPPBTB en 2016, concernant le risque électrique, est le soutien dans l'élaboration de la nouvelle réglementation GT BF HF pour les Travaux sous tension sur les installations électriques (TST IE) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Un décret complété par un arrêté publié fin 2016 fixe les nouvelles exigences ainsi que les conditions d'agrément des organismes de formation dédiés. Pour faire appliquer le texte, le ministère du Travail s'appuie sur l'Organisme des travaux sous tension sur les installations électriques, dont l'OPPBTB est un membre fondateur. Celui-ci a été créé fin 2016 sous forme d'association loi 1901 par les organisations professionnelles et par toutes les parties concernées par les travaux sous tension sur les installations électriques, à l'exclusion des organismes de formation.

Réglementation

En 2016, ce sont 7 réunions qui ont été organisées pour l'accompagnement du ministère et des organisations professionnelles (SERCE FFIE), pour l'écriture du décret, de l'arrêté et une intervention au COCT lors de la présentation des projets de textes (3 COCT). Un décret et un arrêté ont été publiés. Pour la mise en application de cette réglementation, 7 réunions ont permis de créer l'ORG TST IE association dont l'OPPBTB est secrétaire. L'ORG TST IE a travaillé sur la rédaction du référentiel de formation pour les TST IE



La majorité des accidents électriques surviennent sur des installations restées sous-tension. La formation des personnels du BTP est donc essentielle afin qu'ils appliquent les principes généraux de prévention. Avec son nouveau carnet de prescriptions BF HF, l'OPPBTB complète son dispositif autour du risque électrique et accompagne les professionnels dans leur mise en conformité avec la réglementation. >>>

PATRICK MOUTEL, responsable OPPBTB à la Direction Technique, Énergies, Réseaux Ferrés

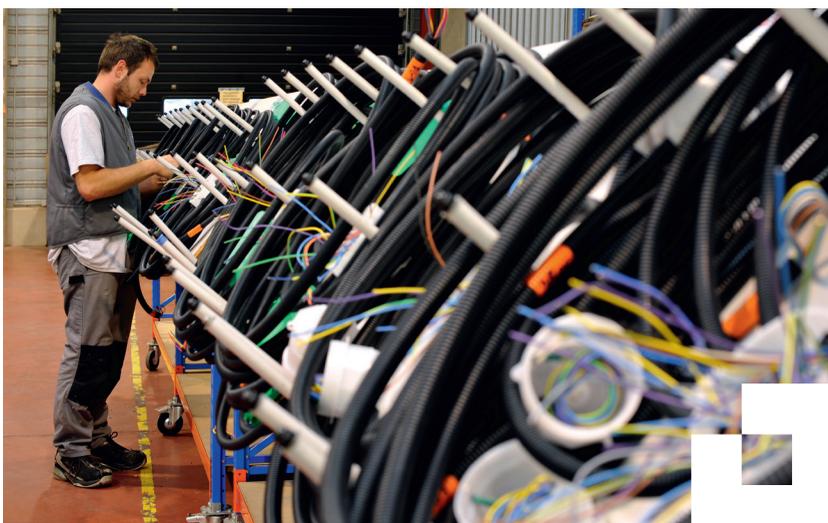
ainsi que sur le lancement des travaux sur la procédure d'agrément des organismes.

Solution

Les prescriptions définies dans la norme NF-C-18-510 pour les métiers des travaux publics posent des problèmes de cohérence.

Pour aider les entreprises à mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de prévention dans ce domaine, l'OPPBTB a réalisé le carnet de prescriptions BF HF pour les personnels ayant une expérience ou une formation complémentaire pour effectuer des opérations simples sur

des réseaux électriques souterrains sans être électricien professionnel. En 2016 le document a été finalisé et diffusé à la profession. Dans le cadre de la commission U21 de l'Afnor, l'OPPBTB a demandé la rédaction d'un amendement pour adapter la norme NF C 18-510 et y intégrer l'habilitation BF HF. En 2016, l'OPPBTB a piloté le groupe de travail qui a nécessité un travail préparatoire réalisé par une quinzaine d'experts de la commission U21 pour rédiger cette proposition d'amendement. Ce travail se poursuit en 2017, l'objectif étant de proposer à la commission U21 l'amendement rédigé pour modifier la norme.



LE RISQUE ADDICTION

Sur le front de la lutte contre le risque addiction, l'OPPBTB a œuvré aux côtés de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) pour fournir des informations concernant le secteur du BTP. Plusieurs rencontres ont été organisées afin de soutenir les actions des responsables santé et

sécurité de grandes entreprises du secteur. En 2016, le concept de petits déjeuners sécurité a également été inauguré. Le premier a en effet traité des addictions et a suscité un grand intérêt de la part de la douzaine de responsables santé et sécurité présents ce matin-là. Cette opération sera reconduite en 2017 sur le même principe.

LE RISQUE ROUTIER

En 2016, l'OPPBTB a fait évoluer son partenariat avec la SMABTP en proposant aux sociétaires de l'assureur de bénéficier des outils et des services de l'Organisme en faveur de la prévention du risque routier. Un enjeu fort de cette convention est d'orienter les sociétaires SMABTP vers le site preventionbtp.fr qui est à leur disposition et de les faire participer aux sessions sur le document unique d'évaluation des risques que l'OPPBTB organise partout en France. Pour aborder le sujet de façon plus ludique et incitative, SMABTP et l'OPPBTB ont souhaité créer une vidéo pour inciter les entreprises à s'engager dans cette démarche. Cette vidéo est



en ligne sur la chaîne YouTube de l'OPPBTB et a été visionnée plus de 500 fois. Les conseillers ont multiplié les actions sur le terrain : ils ont organisé 146 réunions de sensibilisation sur le sujet auprès des entreprises de toutes tailles, touchant plus de 3600 personnes.



Nous avons un parc de 80 véhicules dans l'entreprise et nos salariés font beaucoup de déplacements dans le cadre de leurs missions. Notre Document Unique nous a permis d'identifier le risque routier comme prioritaire dans notre politique de prévention. La SMABTP et l'OPPBTB nous ont accompagnés dans la formation de tous nos salariés nouveaux arrivants et notre personnel de montage. Une vraie réflexion collective a été menée. Nous avons amélioré l'organisation des déplacements, l'équipement et l'aménagement de nos véhicules, mis en place un contrôle systématique de leur charge avant utilisation... Les résultats sont là : en 2016, nous avons observé une baisse de 50 % du nombre d'infractions et une amélioration significative de la sinistralité matérielle. >>>

FRÉDÉRIC TAILLANDIER, directeur qualité sécurité environnement de l'entreprise Française d'isolation



RÉSULTATS

Tout au long de l'année 2016, l'OPPBTB est intervenu dans les entreprises pour mettre en place des actions de conseil, proposer des diagnostics ou des accompagnements sur le long terme.



8627
interventions.

11000
actions de conseil.

2500
diagnostics.

700
nouveaux accompagnements sur le long terme.

340 000
salariés impactés par le conseil.

1725
participants sensibilisés aux risques chimiques lors de 103 réunions.

DES ACTIONS CIBLÉES



Le nombre d'accidents a globalement diminué dans le BTP au cours de ces dernières années. Néanmoins, la profession déplore encore 130 décès (chiffre 2015), montrant bien que l'accompagnement des entreprises et des acteurs clés de la construction reste un enjeu.

La diminution des accidents graves et mortels, l'accompagnement des entreprises par des actions de conseil, de formation et d'information se trouvent au cœur des missions de l'OPPBTB. Dans le cadre d'HORIZON 2020, et dans le but d'améliorer l'efficacité de cet accompagnement, l'Organisme s'est

donné pour objectif de cibler ses actions en fonction des métiers et des profils des salariés au sein des entreprises du BTP. L'OPPBTB a fait de la baisse des accidents graves et mortels un objectif prioritaire en engageant des opérations spécifiques en direction des entreprises les plus concernées et par la mise en place d'aides individualisées.

SITUATIONS D'URGENCE : UN SOUTIEN SPÉCIFIQUE

Conformément à la stratégie définie dans le plan HORIZON 2020, l'OPPBTB apporte systématiquement son aide aux entreprises en situation d'urgence ou nécessitant un soutien spécifique en prenant contact avec elles et en leur proposant une solution d'accompagnement personnalisée. L'objectif étant de faciliter la mise en sécurité des hommes sur le terrain et le redémarrage du chantier.

Pour concrétiser cette démarche, l'OPPBTB a mis en place 2 types d'accompagnement qui permettront à la fois d'aider l'entreprise concernée et servir de retours d'expérience aux autres :

- **les analyses suite à un accident du travail** où l'Organisme propose son aide afin d'engager toutes les actions correctives nécessaires. Cette intervention est systématique en cas d'accident mortel. Dans les autres cas, l'OPPBTB intervient si le contexte de l'événement indique qu'il serait nécessaire d'approfondir l'analyse ;



537

ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES EN SITUATION D'URGENCE AU 31 DÉCEMBRE 2016.

217

CORRESPONDANTS PRÉVENTION ONT REJOINT LE GROUPE FACEBOOK DE CAP PRÉVENTION.

619

ACCOMPAGNEMENTS D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES.

313

RÉUNIONS CAP PRÉVENTION (2843 ENTREPRISES INFORMÉES).

- **les autres cas** sont définis de manière limitative : les arrêts de chantier, la réception de courriers de la DIRECCTE (mise en demeure, PV) ou d'une CARSAT (injonction).

En 2016, l'OPPBTB a travaillé sur un processus type qui définit, au sein de chaque agence, les modes opératoires à déployer selon les situations et met en exergue la traçabilité des actions. Entre juin et octobre, cette nouvelle offre a fait l'objet d'un retour d'expérience sur les 20 analyses d'accidents réalisées.



Depuis 2014, l'accompagnement des entreprises en situation d'urgence confrontées à des accidents de travail a fait l'objet d'un travail de fond à l'OPPBTB. En 2016, des outils spécifiques et une procédure particulière ont été déployés en interne pour que nos conseillers puissent accompagner les entreprises. C'est un champ qui a été réinvesti de manière forte, pour mieux cadrer les interventions, mais aussi pour développer une base de données d'analyses de cas susceptibles de nous aider à pratiquer un retour d'expérience à la profession. >>>

GÉRARD SANDRES, responsable de domaine à la Direction Technique OPPBTB

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ : RESTER EN VEILLE

L'accompagnement individualisé d'entreprises volontaires et leaders d'opinion permet de tisser un réseau sur lequel l'OPPBTB peut s'appuyer pour réaliser des études approfondies en prévention dans le cadre du Programme Prioritaire 3 du plan stratégique HORIZON 2020 ; mais également de capitaliser sur la mutualisation des pratiques exemplaires mises en œuvre. Avec 619 accompagnements en 2016 (200 Démarches de progrès, 393 Contrats accompagnement et 26 démarches ADAPT BTP), l'Organisme traite de nombreux sujets : TMS, aménagement d'atelier, risque chimique, etc. Les principales bénéficiaires de ce dispositif sont des entreprises de moins de 10 salariés (40 %) et les métiers de la maçonnerie (29 %). Ces accompagnements favorisent la création d'une relation de confiance et la remontée de retours d'expérience en direct du terrain. Ils permettent ainsi à l'OPPBTB de rester en veille

ADAPT BTP
Démarche basée sur l'observation des situations de travail et l'analyse de l'activité des opérateurs, l'identification des risques différés liés à l'activité, l'élaboration de pistes d'amélioration et la mise en œuvre de solutions concrètes.

Le groupe Facebook permet d'aller à la rencontre d'un public plus large de préventeurs, au niveau national. Les échanges sont nombreux et offrent un partage d'expérience au-delà des réunions locales. >>>
AURORE BALIN, animatrice sécurité au sein de l'entreprise Tommasini

permanente et de nourrir ses actions de conseil et ses supports d'information (« Zoom Chantier », Prévention BTP, etc.).

CAP Prévention : l'expérience en partage

Pour prolonger la dynamique et partager les expériences, l'OPPBTB rassemble les correspondants prévention au sein du réseau CAP Prévention (Club Avenir Prévention) autour de sujets d'actualité. Cette année, 313 réunions se sont déroulées, rassemblant 2 843 participants dans toute la France, sur les 3 thèmes suivants :

- au-delà du choix et de la gestion des EPI courants, quelles solutions pour les faire utiliser ?
- s'appuyer sur l'incident et l'accident pour progresser en prévention ;
- formation des salariés du BTP, quels critères de choix pour l'entreprise ?

À l'issue de chaque rendez-vous, une lettre nationale résumant les principaux points est envoyée à tous les correspondants. CAP Prévention comptabilise aujourd'hui plus de 4 500 membres. En 2016, le réseau a créé un groupe fermé sur Facebook qui leur est exclusivement réservé. Ce groupe leur permet d'échanger entre eux et avec l'OPPBTB sur les bonnes pratiques, sur des sujets spécifiques de prévention et sur les activités de l'OPPBTB. Ce nouveau service, réunissant près de 217 membres, renforce le lien entre les membres du réseau et offre une belle opportunité pour traiter de questions techniques de prévention et d'échange de bonnes pratiques concernant les modes opératoires.

DÉMARCHE DE PROGRÈS
Processus en 7 étapes fondé sur un engagement réciproque entre l'entreprise et l'OPPBTB pour améliorer le niveau de prévention par la mise en place d'actions concrètes.

CHSCT : AGIR EN PROFONDEUR

Organe essentiel de prévention au sein des entreprises de plus de 50 salariés, le CHSCT contribue à la sécurité des salariés. C'est un acteur de la protection de leur santé et de l'amélioration de leurs conditions de travail. Aux côtés des CHSCT, l'OPPBTB, qui remplissait à son origine les fonctions de comité d'hygiène et de sécurité des entreprises du BTP, demeure un partenaire privilégié.

L'OPPBTB a vocation à s'adresser tant aux chefs d'entreprise qu'aux salariés et à leurs représentants pour développer des relais d'action efficaces. Incontournables pour relayer les campagnes sur les risques majeurs et la mise en place d'actions, les CHSCT constituent des acteurs essentiels de la promotion de la prévention.

En 2016, l'OPPBTB a intensifié sa présence en participant à 1500 réunions de CHSCT, en déployant de nouveaux outils et en mettant en place une offre de formation enrichie.

Nouvel espace CHSCT sur preventionbtp.fr

En 2016, l'OPPBTB a créé un espace dédié pour les membres ou les présidents de CHSCT sur le site preventionbtp.fr, où ils peuvent retrouver documents et outils de communication à télécharger (vidéos Minutes Prévention, animations, etc.). Un mois après son lancement, celui-ci comptabilisait déjà plus de 130 comptes activés.



J'anime le Club CHSCT de Lorraine. C'est le premier à avoir été créé en France il y a 2 ans. J'y organise des sessions 2 fois par an sur une thématique donnée, proche des préoccupations des CHSCT. Nous sommes, à chaque fois, accueillis dans l'entreprise d'un des participants. Ces réunions sont conviviales et très appréciées, dans la mesure où elles donnent l'occasion aux CHSCT de se rencontrer et d'échanger autour de leurs pratiques. L'expérience, très concluante, nous a amenés à créer un deuxième Club en Champagne-Ardenne. >>>
HÉLÈNE SCHWAB,
 adjointe du chef d'agence Grand-Est à l'OPPBTB



La Lettre des CHSCT du BTP

Lancée également cette année, au format papier et numérique, *La Lettre des CHSCT du BTP* apporte de l'information sur l'animation de la prévention dans les réunions CHSCT. Elle présente l'offre de conseil de l'OPPBTB en valorisant les formations proposées par l'OPPBTB et les services disponibles sur l'espace dédié aux CHSCT sur le site de la prévention. De plus, pour plus de partage et d'échange, cette lettre d'information présente des témoignages de membres de CHSCT ainsi qu'une rubrique de questions/réponses. Elle a été envoyée à 5 390 membres de CHSCT (présidents et secrétaires).

L'offre de formation

Déployée auprès de 483 membres et présidents de CHSCT en 2016, la nouvelle offre de formation de l'OPPBTB se fonde sur des mises en situation concrètes et interactives. Avec des formations telles que « Présider un CHSCT », « Exercer le mandat de membre de CHSCT », « Actualiser ses compétences de membres CHSCT », elles s'adressent aux chefs d'entreprise et représentants du personnel.

L'OPPBTB EN ACTIONS



Concrètement, nous aidons les entreprises par téléphone ou sur le terrain. Dans le cadre

de HORIZON 2020, nous avons mis en place une procédure qui définit la marche à suivre lors des situations d'urgence. Grâce à elle, notre intervention est mieux structurée. Elle est également renseignée dans une base de données et qualifiée. Ceci nous permet de mesurer nos interventions mais aussi d'orienter nos actions de conseil pour les situations à venir. >>>

STÉPHANE GEORG, conseiller en prévention à l'OPPBTB, pilote national sur les situations d'urgence

LILLE

MAÎTRISE D'OUVRAGE INDUSTRIELLE (MOAI)

En 2016, diverses agences ont été accompagnées dans leurs démarches vis-à-vis de MOAI comme l'agence Hauts-de-France avec laquelle un contrat de partenariat entre EDF Immobilier et l'OPPBTB a été signé. Il s'agit d'accompagner sur les chantiers les chargés d'affaires et chefs de projet de EDF Immobilier dans la réalisation de visites de prévention dites « Visite Qualité Sécurité Environnement » et dans le remplissage des « grilles d'audit levage ». À l'issue des visites de chantiers, une restitution globale sera faite afin que EDF Immobilier puisse bâtir un plan d'action d'amélioration des conditions de travail sur les chantiers.

LILLE



ORLÉANS



ORLÉANS CAP PRÉVENTION - SPÉCIALE CAP 20^E

À l'occasion de la 20^e réunion du réseau CAP Prévention, l'agence Pays de la Loire a organisé les trophées CAP Prévention. Un événement régional dont les objectifs étaient de mobiliser les entreprises adhérentes au réseau qui participent le moins souvent aux réunions et de faire connaître CAP Prévention aux organisations professionnelles, CFA et services de santé présents pour l'occasion. L'événement a réuni 60 personnes sur 5 réunions différentes, dont les membres du comité régional de l'OPPBTB.



Depuis novembre 2016, l'OPPBTB nous accompagne pour porter un regard sur les risques et

les dangers que peuvent encourir nos hommes sur les chantiers. Nous sommes totalement satisfaits de cette relation. Même si l'équipe était méfiante au départ, elle se sent dorénavant protégée et plus en confiance. Grâce à l'OPPBTB, nous avons atteint un nouvel objectif : placer la prévention au cœur des préoccupations de chacun sans que cela soit une contrainte. Au sein de l'entreprise, c'est devenu un véritable état d'esprit. >>>

SAMUEL TABESSE, gérant de la SARL Samuel Tabesse (- de 50 salariés)



GRANDES ENTREPRISES : CONSTRUIRE UNE RELATION DE CONFIANCE

De par le nombre de leurs salariés, les capacités de leurs directions de la prévention et l'effet d'entraînement qu'elles peuvent induire sur l'ensemble de la profession, les grandes entreprises jouent un rôle clé dans la progression de la culture du management de la prévention dans le BTP. En 2016, l'OPPBTB a œuvré à mettre en place des éléments pour mesurer l'impact et le déploiement des actions de prévention en région. L'Organisme a également participé à la diffusion d'une approche économique de la prévention favorable à la performance globale des entreprises via une démarche de formation, d'organisation d'événements et d'accompagnement des équipes.

5 172

COLLABORATEURS DE GRANDS GROUPES SENSIBILISÉS.

Développer les connaissances

2016 est marqué par la multiplication d'études et d'analyses dans le but de faire évoluer le regard sur la prévention. Les grandes entreprises contribuent à ces retours d'expériences en permettant à des équipes de préventeurs, les leurs et ceux de l'Organisme, d'analyser en profondeur les situations de travail, les actions de prévention, et les solutions techniques directement sur chantier en situation réelle. En 2016, ce sont par exemple 12 études Prévention et performance qui ont été opérées chez Vinci Construction et Bouygues Construction, et une étude sur les situations de travail des maçons coffres bancheurs avec les grandes entreprises d'EGF BTP. S'appuyant également sur les grands groupes, l'Organisme met à disposition sur son site une base de données appelée « Solutions Chantier » qui présente des solutions matérielles ou techniques, vues sur les chantiers, visant à améliorer la sécurité.

Former et animer

En étroite collaboration avec les équipes prévention en entreprises, l'OPPBTB a participé :

- à la formation interne performance et sécurité dédiée aux 400 managers d'Eiffage Infrastructure ;
- à la formation de 14 préventeurs Vinci Construction France et Vinci Énergie sur le thème Prévention et performance ;
- à l'organisation de 160 Journées sécurité qui ont mobilisé 5 172 collaborateurs dont 1 200 chez Vinci Construction Terrassement.

De plus, à la demande de l'ASE BTP, l'Organisme a déployé un module e-learning, désormais obligatoire, à destination des futurs stagiaires de la formation « Piloter un chantier contenant un lot amiante sous-traité ou cotraité » qui permet de leur apporter toutes les informations préalables. Enfin, l'OPPBTB a coédité l'ouvrage *Travaux souterrains* avec l'entreprise Razel-Bec.

S'engager sur le terrain

Dans la continuité des conventions nationales existantes avec les grands groupes, les actions se sont déployées concrètement auprès des équipes locales sur le terrain pour élever le niveau en prévention des salariés et celui des sous-traitants. Par exemple, la convention signée fin 2015 avec Eiffage Construction a été déployée en Île-de-France et Hauts-de-France. L'OPPBTB a également accompagné TPCI, filiale du groupe Spie batignolles, pour la formation des personnels intervenant sur le chantier du métro de Rennes et Spie Fondation pour la réalisation de miniclips sur les gestes professionnels en 2017. Un accord avec Spie permettra le lancement, dès 2017, du diagnostic sur sa filiale City Networks.

Cultiver la prévention

Pierre angulaire du développement d'une culture prévention dans le BTP, la démarche d'accompagnement **Diag Culture Prévention**, développée en partenariat avec l'ICSI, a été présentée cette année chez Spie batignolles Énergies, Eiffage Infrastructure, Colas, Rabot Dutilleul, Vinci Construction Terrassement, Razel-Bec et Spie. L'OPPBTB valorisera les prix de l'Innovations Vinci en 2017 sur son site preventionbtp.fr.

DIAG CULTURE PRÉVENTION
Pratique qui permet de caractériser la culture sécurité d'une entreprise.



Le lien entre prévention et rentabilité est certain et vérifié. Certes, anticiper, mettre en œuvre des méthodes et des postes de travail dédiés, demande un effort complémentaire. Mais nos filiales qui présentent les meilleurs résultats en matière de sécurité sont aussi les plus rentables. Nous gagnons des contrats grâce à cet engagement. Il est toujours possible de justifier un écart de prix par une politique sécurité affichée et une organisation claire, qui produit des résultats prouvés. >>>

PHILIPPE BONNAVE,
président-directeur général de Bouygues Construction



UNE JOURNÉE SÉCURITÉ CHEZ COLAS...

Delphine Alaux, formatrice, et Frédéric Ducasse, conseiller en prévention de l'OPPBTB, ont animé pour Colas des ateliers lors de leur Journée sécurité organisée en janvier 2016 sur les sites de Tarnos et Bayonne. Les ateliers ont porté sur les TMS dans les activités de VRD, la signalisation temporaire, le transport-arrimage et l'utilisation des tronçonneuses thermiques. 87 collaborateurs étaient au rendez-vous !



... ET CHEZ VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

Le 26 septembre 2016, 1200 salariés se sont mobilisés pour leur Journée nationale de la sécurité. L'OPPBTB a missionné 19 conseillers pendant 2 jours et dans toute la France pour concevoir, préparer et animer cet événement exceptionnel. Discours des managers, ateliers d'échanges et sessions de questions/réponses : le programme était riche en partages et enseignements. Le groupe a remercié les équipes OPPBTB pour leur implication qui a contribué à la réussite de cette journée.

LA SÉCURITÉ DANS LES TRAVAUX SOUTERRAINS



D'approche simple et pédagogique, ce livret de 92 pages destiné aux ouvriers de la profession se présente comme un recueil des principales bonnes pratiques en vigueur dans les travaux souterrains. Il a pour vocation d'aider les équipes à maintenir les règles de sécurité et les bonnes attitudes au quotidien.



 La réécriture de la circulaire CSPS d'avril 1996 a donné naissance à un document normatif avec des explications des outils pour aider le maître d'ouvrage à élaborer sa consultation selon les caractéristiques de son opération et les critères objectifs. Le CSPS dispose ainsi d'un dossier complet et précis pour chiffrer son offre. >>>
ROGER PIOTTO,
 président du Groupement des organisations représentatives des CSPS

COORDONNATEURS SPS

Le rôle du Coordonnateur sécurité et protection de la santé (CSPS) est de prévenir les risques issus de la coactivité et de veiller à ce que les principes de prévention soient mis en œuvre et respectés sur les chantiers. Face à l'évolution des réglementations, et parce qu'ils constituent le maillon entre maître d'ouvrage et entreprise, l'OPPBTP les accompagne au quotidien. En 2016, les actions phares sont représentées par l'accompagnement de l'État dans la réécriture de la circulaire CSPS d'avril 1996 et par le développement de clubs CSPS. Parallèlement, des actions en faveur de la formation des CSPS et de leurs formateurs ont été engagées : participation aux jurys des formations de CSPS, animation de réseau des formateurs et enrichissement de l'évaluation technique des organismes certificateurs.

Les clubs CSPS

La profession souffrant d'un manque de représentation, les CARSAT et l'OPPBTP ont créé des clubs CSPS partout en France. Sur les 11 clubs existants, 4 ont été créés en 2016. L'animation de ces clubs est réalisée par les CARSAT, DIRECCTE régionales et l'OPPBTP. Ensemble, ils se réunissent 3 fois par an pour favoriser les échanges, la transmission d'information et le retour d'expérience

des coordonnateurs. L'OPPBTP souhaite mutualiser les compétences en mettant en avant la valeur ajoutée des interventions exemplaires et créer ainsi une réelle dynamique.

Un espace dédié sur preventionbtp.fr

Un espace dédié aux CSPS a également été créé sur le site preventionbtp.fr afin de mettre à leur disposition et à celle de leurs formateurs des ressources documentaires et didactiques. En effet, sur le site, la rubrique CSPS se compose de 3 espaces. Le premier est un espace informatif, ouvert à tous, qui met à disposition les informations génériques à destination des coordonnateurs SPS. Le deuxième espace, privé, est dédié aux formateurs de coordonnateurs CSPS sur lequel ils peuvent retrouver toute la documentation utile pour animer leur formation. Le dernier espace, privé également, a été conçu pour les clubs CSPS. Sur celui-ci, chaque coordonnateur peut retrouver les informations qui concernent le club dont il est rattaché.



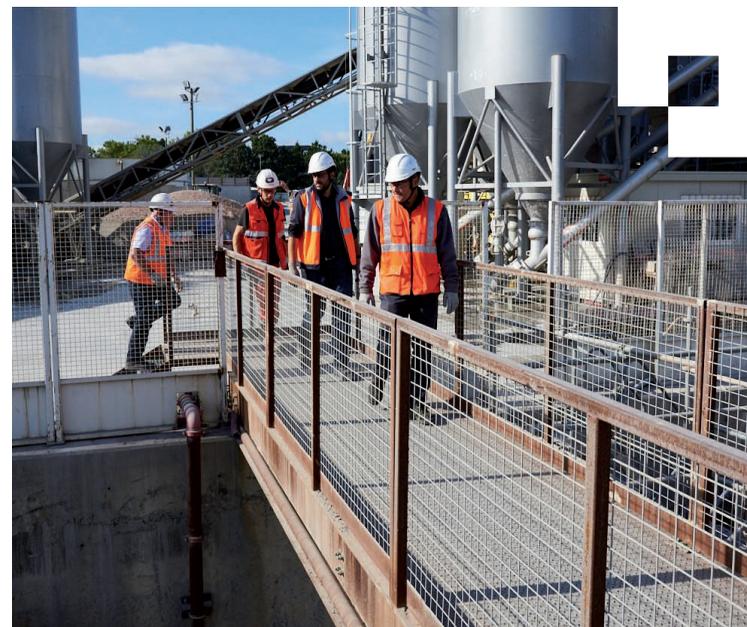
ZOOM SUR LA PREMIÈRE RENCONTRE CSPS

Le 10 juin s'est déroulée la première rencontre CSPS au sein de l'agence OPPBTP Pays de la Loire. vingt-huit d'entre eux ont répondu à l'appel ainsi que 2 collaborateurs de la CARSAT. « Ces clubs sont une excellente initiative, confirme Christian Dossou-Gbété, consultant CSPS et encadrant amiante, car ils nous permettent, à nous CSPS qui sommes souvent isolés, de nous retrouver et d'échanger sur nos expériences, nos difficultés et les messages communs à porter. En outre, lors de ces réunions, nous bénéficions aussi d'une veille intéressante sur les réglementations qui participe à actualiser nos connaissances. »

 La mise à disposition d'une telle base de données sur le site est vraiment intéressante. Cela m'aide, notamment, dans le cadre des formations que je réalise. Plus largement, le site preventionbtp.fr est vraiment bien fait et j'encourage le plus grand nombre à s'y rendre et à consulter l'espace dédié aux CSPS. >>>
DOMINIQUE TRAMON, coordonnateur sécurité protection de la santé

MAÎTRES D'OUVRAGE

Les maîtres d'ouvrage sont des acteurs clés qui nécessitent un accompagnement spécifique en amont des projets pour qu'ils respectent leurs obligations en termes de santé et de sécurité au travail sur les chantiers et qu'ils intègrent la prévention dès les premières phases d'organisation des chantiers. Pour soutenir les maîtres d'ouvrage, l'OPPBTP a développé des actions de partenariat en 2016.



La maîtrise d'ouvrage publique

En 2016, l'OPPBTP a signé un partenariat avec le Centre interdépartemental de gestion (CIG) Petite Couronne de Paris. L'action de ce partenariat expérimental se traduit par la mise en place d'un test qui permettra, d'ici l'été 2017, de connaître les avis d'une quarantaine de collectivités et d'une centaine de « testeurs » sur le panier d'information prévention de l'OPPBTP (préventeurs du CIG, responsables travaux, direction des bâtiments, services techniques des communes, services de santé, etc.). Autres régions, autres actions : à Angers, des outils innovants (grille de suivi de la mission coordination SPS, modalités pratiques de coopération et plan simplifié pour

les interventions ultérieures sur l'ouvrage) sont à l'essai sur différentes opérations et sites de la ville (Centre nautique Aqavita, travaux de réhabilitation du stade Jean-Bouin ou la restructuration de la direction des eaux et de l'assainissement) depuis l'été 2016 dans le cadre du Plan simplifié d'intervention ultérieure sur ouvrage. L'intérêt de ces opérations est de pouvoir sensibiliser les agents territoriaux et tous les acteurs du BTP aux risques et qu'ils puissent évaluer leur niveau de prévention.

La maîtrise d'ouvrage industrielle

Parce que l'application des standards internationaux et sociétaux les conduit à engager une politique de prévention incluant les sous-traitants, l'OPPBTP s'est rapproché des donneurs d'ordre industriels afin qu'ils deviennent des relais de premier ordre pour déployer des actions de prévention à grande échelle. Parmi les réussites engrangées cette année, on compte la mise en place d'un passeport sécurité et de modules de formation avec RTE pour développer des standards communs à toutes les entreprises qui interviennent sur les chantiers. L'OPPBTP réalise également, à la demande, des audits. Ce fut le cas de l'agence des Hauts-de-France qui a suivi les chargés d'affaires et chefs de projet EDF Immobilier lors de « Visites qualité sécurité et environnement ».

Dans le cadre de sa collaboration avec l'ICSI (Institut pour la culture de sécurité industrielle), l'Organisme a participé au Groupe d'échange (GEC) « Accident du travail grave et mortel » et coanimé le GEC « Culture sécurité dans les projets de construction ». Deux groupes d'échange qui devraient voir paraître, en 2017, un *Cahier de la Sécurité*, une synthèse des échanges de chacun d'eux, promouvant les « bonnes méthodes et pratiques » pour bâtir une culture sécurité partagée entre les différents acteurs de la construction pour les maîtres d'ouvrage industriels.

 Nous nous félicitons de ce partenariat inédit qui concrétise un axe majeur d'HORIZON 2020 : impliquer tous les acteurs de la construction. À ce titre, les collectivités locales constituent un maillon essentiel de la chaîne. Notre partenariat avec le CIG Petite Couronne va permettre de démultiplier l'impact de nos actions de prévention. Nous allons nous enrichir mutuellement tout au long de la mise en œuvre de ce partenariat expérimental et innovant. >>>
CARINE JANOT-FORESTIER,
 chef de projet Direction du développement OPPBTP

La maîtrise d'ouvrage industrielle Gaz

Le partenariat historique qui lie l'OPPBTB à GRTgaz, initialement créé avec Gaz de France (relayé dès leur création par ses filiales) continue de fructifier (voir ci-contre). En 2016, les actions se sont multipliées avec la co-organisation de la 15^e cérémonie des Trophées Sécurité, qui a enregistré une augmentation de 70 % de demandes d'inscription par rapport à 2015 et durant laquelle les domaines exploitation et TPE ont été représentés. Les bonnes pratiques ont été également valorisées lors de cet événement. Les passeports opérateurs et encadrement ont évolué afin qu'ils s'adaptent aux 12 règles d'or de la sécurité chez GRTgaz ainsi qu'à leurs nouvelles méthodes de travail et organisations. Désormais, les passeports encadrement opérateur bénéficieront d'un recyclage tous les 3 ans (vs tous les 2 ans en 2015).

Enfin, l'OPPBTB a participé, avec des entreprises du secteur Gaz (SPAC, Spie, CAPAG, Streicher) et GRTgaz, à la conception de 6 vidéos liées à des tâches spécifiques et leurs risques associés (soudage, sablage, bardage/calage, meulage, chanfreinage, enrobage) pour faciliter et renforcer l'accueil des intérimaires. Trois audits levage ont également préconisé les évolutions à apporter sur les pièces écrites, les commandes, les procédures et les vérifications de ce type de prestation.



L'accompagnement de l'OPPBTB a permis de mettre

nos prestataires en conformité vis-à-vis de nos exigences HSE en intégrant, notamment, les règles d'or de GRTgaz dans le passeport HSE Transport Gaz Opérateur. Ainsi, tout intervenant d'une entreprise extérieure doit être doté de ce passeport valide pour garantir sa connaissance des règles essentielles de sécurité à respecter sur nos opérations. Parallèlement l'OPPBTB a mis son expertise de formation au service du projet Val de Saône afin d'améliorer l'accueil du personnel « entreprises extérieures » et contribuer ainsi à contrer l'accidentologie des projets de canalisations. Cet accompagnement a également pris d'autres formes comme la réalisation d'un audit levage s'appuyant sur l'expertise technique de l'OPPBTB au service de nos projets industriels, ou encore un déploiement auprès de nos 4 établissements sur la démarche de prévention qui donne les clés d'une méthodologie universelle de traitement du risque. ➡

EMMANUEL DEVAUX,
responsable de département
PMR Bora-Citizen-Delage,
Direction Prévention et Maîtrise
des Risques, GRTgaz

17 ANS DE COOPÉRATION AVEC GRTGAZ



SÉCURITÉ



La 15^e cérémonie des Trophées Sécurité a eu lieu le 7 avril 2016, avec 70 % d'inscriptions supplémentaires et un nombre croissant de participants.



Le nouveau passeport se présente sous la forme d'un quiz par équipe avant de passer un test individuel. Il est renouvelable tous les 3 ans.



LES OBJECTIFS DE L'ACCORD

- Augmenter la performance des entreprises de ce secteur.
- Former et informer les opérateurs et l'encadrement des entreprises qui interviennent sur les chantiers des filiales de GRTgaz.
- Réduire les risques liés à la coordination sur les chantiers bâtiment et génie civil.
- Améliorer les connaissances et les compétences des correspondants OPPBTB.
- Capitaliser sur les bonnes pratiques sécurité dans ce secteur.

2000

• L'OPPBTB ET GAZ DE FRANCE, relayé par ses filiales GRTgaz, Storengy, Elengy, décident de travailler main dans la main au service de la prévention et de la sécurité pour l'ensemble des intervenants (internes et sous-traitants) sur les chantiers de réseaux gaziers, de stockage souterrains et terminaux méthaniers. Dans ce contexte, GRTgaz, Storengy et Elengy interviennent comme maître d'ouvrage et maître d'œuvre, ils sous-traitent la réalisation des travaux à des entreprises de travaux publics.

2001

• LES PARTENAIRES SIGNENT 4 ACCORDS de coopération dont le dernier a permis de préciser un champ de coopération qui se décline en 3 axes : des actions d'intérêt général envers la profession du BTP (formation, conseil, expertise, etc.), des actions spécifiques au bénéfice d'une des parties (formation, conseil, expertise, etc.), des actions au bénéfice de tiers, entreprises du BTP (formation, conseil, etc.).

2007

• LES PASSEPORTS HSE TRANSPORT GAZ élaborés avec l'OPPBTB sont obligatoires pour toutes les entreprises extérieures qui souhaitent intervenir sur les chantiers du groupe Gaz de France et de ses filiales.

#AMÉLIORER



Au cœur de son expertise, l'OPPBTB construit et accompagne les positions et les actions réglementaires au sein des commissions organisées par le ministère du Travail. Il participe également à faire émerger des solutions innovantes et à faire évoluer les standards qui orientent la profession dans l'amélioration des conditions de travail. L'Organisme s'appuie sur des travaux d'études et d'observation sur les chantiers ainsi que les retours d'expérience des actions de terrain de ses collaborateurs.

Les 6 principes d'action



OBJECTIF 100 % des métiers du BTP font l'objet d'études et de retours d'expérience mutualisés.
HORIZON 2020

FAITS MARQUANTS 2016



#SOLUTIONS CHANTIER 170 SOLUTIONS

Afin de sensibiliser les entreprises aux solutions qui participent à l'amélioration des conditions de travail, l'OPPBTB a recensé 170 « Solutions Chantier » sur son site qui ont été visionnées 17 000 fois.



#EXPERTISE

Grâce à l'expertise des responsables de domaines techniques et des préventeurs, l'OPPBTB a publié ses recommandations dans 3 ouvrages de référence concernant la construction en briques, en prémurs et la prévention sur les chantiers de terrassement.



#NORMES

En 2016, les Commissions « Matériel de levage des charges et des personnes » et « Engins TP » ont bénéficié de l'expertise de l'Organisme dans la réécriture des principales normes qui régissent ces domaines d'activité.

244 000

ENTREPRISES ADHÉRENTES.



#JURIDIQUE 21 TEXTES RÉGLEMENTAIRES

La Direction juridique de l'OPPBTB a décrypté 21 textes réglementaires relatifs, entre autres, aux champs électromagnétiques, au styrène, à la médecine du travail ou encore à l'organisation des IRP.

450

QUESTIONS/RÉPONSES SONT À LA DISPOSITION DES PROFESSIONNELS DU BTP POUR LEUR APPORTER UN ÉCLAIRAGE CONCRET. ELLES ONT ÉTÉ VUES PLUS DE 100 000 FOIS !

OBSERVER, ANALYSER FAIRE PROGRESSER



Parce qu'elles étayent la réflexion, guident les actions et enrichissent l'expertise, les études engagées par l'OPPBT, et les retours d'expérience associés, constituent un levier de décision essentiel à toute la profession pour améliorer les conditions des travailleurs du BTP.

LES ÉTUDES MÉTIERS

À la demande des organisations professionnelles, les études de terrain reposent sur l'observation des opérateurs en situation de travail, par des experts d'univers différents (médecin, ergonomiste, métrologue, conseiller et ingénieur en prévention). Celles-ci ont pour objectif, à terme, de faire évoluer les conditions de travail dans le BTP. 2016 a donc vu la fin de 2 études majeures qui occupaient l'OPPBT depuis 2013.

L'étude relative aux bacs aciers avec CSFE

L'étude relative aux bacs aciers avec la CSFE (Chambre syndicale française de l'étanchéité) a consisté à suivre le quotidien de 3 entreprises volontaires basées en Île-de-France pendant plusieurs mois afin d'améliorer les conditions des compagnons qui avaient pour mission de poser le

complexe bac acier, isolant et étanchéité sur bâtiments neufs. Les conclusions de l'OPPBT et de l'APST (Association paritaire de santé au travail) ont été finalisées en décembre 2016, pour une restitution auprès de la chambre syndicale en 2017.

• **L'étude a permis de mettre en évidence les points de progrès** sur

l'organisation du chantier (notamment les délais de préparation), sur les systèmes de pose des fixations (vis, clouage, etc.) et sur les systèmes de colissage.

• **Action déjà engagée** : poursuite des améliorations sur les rouleaux d'étanchéité et les chalumeaux silencieux.



MAECT : UNE MÉTHODE STANDARDISÉE

Afin de remplir les objectifs fixés par HORIZON 2020, l'OPPBT a retravaillé en 2016 sa Méthode d'analyse et d'évaluation des conditions de travail (MAECT). Ce processus standardisé prend en compte des métiers différents, avec des outils complémentaires et des nouvelles méthodes de mesure selon le mode opératoire suivant :

1. Observations et mesures auprès d'entreprises volontaires ;
2. Analyse et rédaction d'un rapport validé par le terrain ;
3. Restitution auprès des institutions concernées.

RENCONTRE AVEC

Didier Petitcolas

RESPONSABLE D'OPÉRATION RISQUE ÉLECTRIQUE OPPBT



Quelles sont vos missions ?

Mon emploi du temps varie, mais il est consacré à différentes missions de conseil et d'accompagnement auprès des organisations professionnelles, sur les problématiques de prévention des risques. Nous travaillons pour les principales fédérations professionnelles du bâtiment et des travaux publics liées à l'énergie, aux installations électriques, au génie thermique et climatique, ainsi qu'aux réseaux électriques, réseaux de télécommunications et réseaux guidés. Nous œuvrons également en appui auprès du ministère du Travail et du ministère de l'Environnement pour la rédaction des textes réglementaires comme, par exemple, pour la réglementation antiendommagement ou celle portant sur les travaux sous tension... Enfin, nous produisons des documents d'accompagnement à destination des gens de terrain, avec un ensemble d'outils, de fascicules, de fiches de prévention, etc. Ces documents sont régulièrement actualisés pour répondre aux évolutions réglementaires.

Êtes-vous amené à aller sur le terrain ?

Régulièrement. Dernièrement, je me suis rendu sur des chantiers ferroviaires de nuit pour examiner la mise en œuvre des éléments réglementaires en situation. Il est essentiel de constater l'application concrète des mesures de prévention sur le terrain afin d'en tirer un maximum d'enseignements. En parallèle de ces observations, nous réalisons un travail de veille pour lequel nous analysons l'ensemble des données que l'on a sur la profession. Nous prêtons particulièrement attention aux innovations techniques pour anticiper les évolutions des techniques et des organisations.

« Il est essentiel de constater l'application concrète des mesures de prévention sur le terrain afin d'en tirer un maximum d'enseignements. »

Vous avez aussi un rôle dans l'élaboration de la normalisation ?

L'ensemble des modes opératoires pour prévenir les risques électriques est décrit dans un corpus de normes. Celui-ci évolue. Par exemple, nous pilotons actuellement un groupe de travail réunissant les partenaires sociaux autour de la rédaction d'un amendement de la norme NF C 18510 pour le travail en fouille. Cette démarche intervient suite à une observation que nous avons faite sur le terrain et qui nous a permis de constater que la réglementation n'était pas adaptée aux travaux effectués au quotidien par des milliers de salariés.

Vous êtes l'interface entre les différents acteurs des chantiers en quelque sorte ?

Exactement. Nous jouons un rôle d'accompagnement des entreprises y compris avec les maîtres d'ouvrage ou les exploitants de réseaux pour que la prévention des risques soit adaptée aux réalités des chantiers. Nous les aidons à dialoguer, à partager et à mettre en œuvre les bonnes pratiques de prévention. C'est une démarche d'information et de conseil, pour l'externe mais aussi au sein de l'OPPBT.

L'étude relative aux maçons coffreurs avec EGF BTP

L'étude avec EGF BTP (Entreprises générales de France BTP) a permis à l'OPPBTB et aux services de santé d'étudier la population la plus importante de ce syndicat que sont les coffreurs bancheurs grâce à l'observation de salariés de 4 entreprises volontaires sur des chantiers d'Île-de-France, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté et Aquitaine. L'objectif était de proposer des pistes d'amélioration, notamment concernant la logistique de chantier et la nature des banches. Cette étude s'est terminée en décembre 2016.

- **L'étude a permis de mettre en évidence des points de progrès** sur l'organisation du chantier (délais, mode opératoire), sur les moyens de manutention des éléments connexes aux banches (par exemple : mannequins),

sur les zones de stockage et leur éloignement de la zone de travail.

- **Action déjà engagée** : travaux en cours avec chacune des entreprises participantes.



LES ÉTUDES EXPLORATOIRES

Les études exploratoires permettent aux organisations professionnelles de s'approprier les principes méthodologiques mis en œuvre tout en cernant une partie des enjeux de la relation « conditions de travail/organisation ». Les connaissances produites sont directement exploitables. Il est fortement recommandé que l'organisation professionnelle prolonge son action avec la mise en place d'une étude métier.

L'étude Canalisateurs de France

L'étude Canalisateurs de France, lancée en 2014, reposait sur l'observation filmée de 2 chantiers pendant une journée. Une fois analysées, avec l'assistance de l'application CAPTIV, qui

a synchronisé les mesures avec de la vidéo et d'autres systèmes d'acquisition, les séquences ont révélé des enjeux et des pistes de travail à approfondir dans le cadre d'une étude métier.

- **L'étude a permis** de mettre en évidence les enjeux relatifs aux postures et aux efforts des opérateurs lors d'une journée représentative de travail. Des orientations ont ainsi pu être dégagées pour faire évoluer les modes opératoires, comme certains matériaux employés actuellement.

- **Résultat** : engagement d'une étude métier afin d'élaborer des évolutions souhaitables en direction de cette population.

L'étude Expérimentation de l'apport de l'ergo-toxicologie

L'étude Expérimentation de l'apport de l'ergo-toxicologie avec le SFMR (Syndicat français des métiers de la résine) et la FFB a consisté à observer les pratiques des opérateurs, mesurer leur niveau d'exposition aux poussières et COV (composé organique volatil), à identifier les facteurs organisationnels sources d'augmentation du risque et à proposer des pistes de réflexion.

- **L'étude a permis** de mettre en évidence les enjeux en termes d'exposition au risque chimique. De même, l'emploi de capteurs de poussières en temps réel a mis en évidence des pics inattendus d'exposition.

- **Résultat** : une étude métier plus approfondie sera prochainement réalisée.

LES ÉTUDES THÉMATIQUES

Les études thématiques mobilisent les collaborateurs de l'OPPBTB sur le terrain pour apporter des solutions d'amélioration à l'ensemble du secteur du BTP. Elles peuvent être transversales et toucher plusieurs métiers ou risques. En 2016, 2 études étaient en cours.

L'étude Vibrations et conduite d'engins TP

Cette étude visait à comprendre les facteurs qui influent le réglage des sièges des conducteurs d'engins. Elle a donné lieu à une publication en 2016.

- **L'étude a permis** de mettre en évidence la complexité apparente du réglage des sièges des engins de chantier qui n'incite pas les opérateurs à régler leur siège pour obtenir une atténuation conséquente des vibrations. Les TMS des conducteurs apparaissent plus comme la résultante de leur parcours professionnel que de leur exposition aux vibrations des engins.

- **Résultat** : élaboration d'une formation à destination des opérateurs pour régler leur siège dans une position optimale pour la conduite, avec un minimum de vibrations.

L'étude sur l'usage des exosquelettes

L'étude sur l'usage des exosquelettes avec le Syndicat des entrepreneurs de la construction et l'APST avait pour objectif de comparer l'activité de salariés sur un certain nombre de tâches données, avec et sans l'assistance d'un exosquelette.

- **L'étude a permis** de mettre en évidence que cette première génération d'exosquelette répond que très partiellement aux attentes du BTP. Pour les tâches de manutention, il est notamment constaté que le geste professionnel de l'opérateur est affecté par le port de l'exosquelette et que ce dernier développe des efforts supérieurs comparé à son activité sans exosquelette.

- **Résultat** : depuis cette étude L'OPPBTB structure un observatoire relatif à « l'homme augmenté et connecté » qui fédère les entreprises du BTP qui évaluent des dispositifs similaires ou qui développent une réflexion sur cette thématique.



LES ERGONOMES AU RENDEZ-VOUS

La Journée d'échange de pratique organisée depuis 3 ans par Nicolas Froment, responsable de la prévention de l'usure professionnelle à l'OPPBTB, s'est déroulée le 22 novembre 2016 à Paris. Un public restreint d'ergonomes du BTP a répondu à l'appel pour échanger sur le thème : « Comment rendre les actions de prévention liées au TMS pérennes en entreprise ? » La réflexion s'est nourrie des forces en présence telles qu'ergonomes internes aux entreprises de BTP, SST, experts OPPBTB et consultants.



ILS TÉMOIGNENT



Les vibrations constituent une réelle préoccupation pour notre entreprise. Nous avons tenté de sensibiliser nos collaborateurs par des réunions ou des campagnes d'affichage. Sans succès. L'étude de l'OPPBT, réalisée avec un ergonome, nous a permis d'approfondir le sujet, d'acquiescer méthodes, outils et compétences, mais surtout d'élargir notre vision de la prévention des risques liés aux vibrations. Nous avons également défini ensemble la notion d'optimum raisonné de réglage de siège, allant au-delà des réglages théoriques du constructeur pour prendre en compte les contraintes des opérateurs. >>>

PHILIPPE AURIENTIS, directeur prévention, entreprise Malet (- 10 salariés)



À l'heure où l'on parle beaucoup de la pénibilité, la signature, le 7 décembre 2016, d'une convention pour la prévention de l'usure professionnelle chez les cordistes a permis d'entreprendre une réflexion en profondeur afin d'améliorer les conditions de travail de cette population à risques et ainsi d'augmenter leur longévité au sein de la profession. Cette convention marque maintenant le début d'une démarche de longue haleine pour sensibiliser les cordistes sur la préservation de leur capital santé et valoriser leur professionnalisme. >>>

JOËL FINIEL, responsable d'opération gros œuvre à la Direction Technique de l'OPPBT et délégué aux travaux de montagne

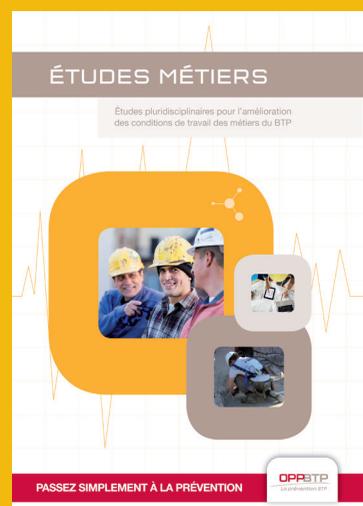


Les ergonomes peuvent avoir le sentiment d'être isolés au sein de leur entreprise car ils ont peu l'occasion d'échanger avec d'autres praticiens de leur méthodologie d'intervention et des enseignements qu'ils tirent de leur pratique. C'est la raison pour laquelle nous proposons, depuis 3 ans, des Journées d'échanges de pratique thématiques (JEP) à destination des ergonomes internes des entreprises du BTP, des services de santé au travail, des SAMETH et des consultants intervenant en entreprises BTP. Chaque session est l'occasion pour les participants de percevoir des approches innovantes et d'échanger sur différentes façons de travailler. Ces JEP sont particulièrement appréciées parce qu'elles permettent de décloisonner la profession. >>>

NICOLAS FROMENT, responsable du domaine prévention de l'usure professionnelle à la Direction Technique de l'OPPBT

PÉDAGOGIE AUTOUR DES RISQUES

En 2016, l'APST et l'OPPBT ont publié une plaquette pédagogique à destination des services de santé au travail afin de convaincre et d'expliquer aux entreprises la démarche, les bénéfices et la méthodologie des études métiers, qui constituent un enjeu important pour la prévention des risques dans le BTP.



EXPERTISE À TOUS LES ÉTAGES



Par leur expertise, les responsables de domaine enrichissent des acteurs internes (conseillers, ingénieurs) et externes (entreprises, fabricants, pouvoirs publics, organisations professionnelles) de leur vision technique quand les équipes terrain permettent de nourrir le recensement des pratiques observées au quotidien dans les entreprises.

SUR LE TERRAIN

Outre les études, l'OPPBT s'engage au quotidien auprès des entreprises pour partager des solutions concrètes et innovantes issues de travaux d'observation sur les chantiers et de retours d'expérience du terrain relevées par les conseillers en prévention et certains services de santé. Le résultat, très opérationnel, a conduit à la création :

- d'une base de données de « Solutions Chantier » qui présente les matériels, les équipements ou les procédés destinés à améliorer la sécurité sur les chantiers du BTP. Ainsi, 170 fiches ont été créées en 2016, vues sur preventionbtp.fr plus de 17 000 fois ;
- d'une base de questions/réponses qui, sur des sujets techniques ou juridiques, apporte des réponses claires



Les « Solutions Chantier » ont pour but d'identifier, d'expliquer et de faire remonter des méthodes originales utilisées sur les chantiers. Cela demande de l'imagination, de l'attention et de l'observation. Il faut être curieux et aborder les chantiers avec un regard presque naïf. Une telle approche permet de mettre en avant des solutions innovantes et de montrer le savoir-faire des gens de chantier. Une fois que nous avons fait remonter l'information, celle-ci est triée par une autre équipe au niveau national. Les bonnes pratiques sont ensuite compilées pour être diffusées et partagées à la profession sur le site de la prévention preventionbtp.fr. >>>

LUC BECHETOILLE, conseiller en prévention OPPBT agence Languedoc-Roussillon



LE CONVOYEUR N'ATTEND PAS

Lorsqu'il se met à son compte, Mathieu Guillouard, à la tête d'une petite menuiserie traditionnelle, décide d'équiper son atelier de fabrication de pièces sur mesure pour les bâtiments anciens, d'un convoyeur aérien. Le système permet de diminuer la manutention des éléments, dont le poids peut atteindre 15 kg, et de faciliter leur mise en peinture. L'un des 6 employés constate : « On devait transporter chaque pièce en cabine de peinture, les poser sur des tréteaux, puis les retourner pour peindre l'autre face. C'était long et laborieux. Maintenant, on les accroche sur le convoyeur et l'application de la peinture au pistolet se réalise à bonne hauteur. »

aux professionnels du BTP. Succès pour ce format pédagogique puisque, en 2016, cette base comptait 450 questions, vues près de 100 000 fois sur preventionbtp.fr;

- d'une base de cas de prévention concrets et réels analysés sous l'angle de la performance économique de l'entreprise et partagés de sorte que tous les professionnels puissent comprendre les bénéfices de la prévention. Cette base compte 210 cas en 2016 et la web série « La prévention ça rapporte » sur YouTube comptabilise plus de 20 000 vues.

L'OPPBTP travaille aussi avec les concepteurs de matériels et matériaux afin d'accompagner le développement de produits qui participent à améliorer la sécurité et les conditions des travailleurs du BTP.



Les VTT (Veilles techniques terrain) sont une bibliothèque de pratiques de chantier qui peuvent par la suite devenir des « Solutions Chantier ». J'ai dirigé un atelier dont l'objet était de faire un retour d'expérience sur les points de satisfaction et d'amélioration des VTT. À l'issue de cet atelier, nous avons fourni une liste de 12 propositions. Celles-ci portent notamment sur l'identification des VTT, leurs critères d'évaluation et de sélection, l'exploitation des mauvaises pratiques, la valorisation et la diffusion des VTT, etc. Ce rapport va intégrer les conclusions d'un autre groupe de travail mené sur le retour d'expérience au sein de l'OPPBTP, dans l'optique d'alimenter une réflexion plus générale en interne. >>>

DORIAN BONNEFOY, ingénieur de prévention, agence Centre Val-de-Loire OPPBTP



AUPRÈS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Tout au long de l'année 2016, l'OPPBTP a poursuivi les travaux engagés avec différentes organisations professionnelles (FFTB, FIB, FFB UMGO, CAPEB, USIRF, SPTF...) qui se sont concrétisés par la publication d'ouvrages de référence (voir ci-dessous).



En 2014, nous avons signé avec la FFTB (Fédération française des tuiles et des briques) et l'OPPBTP une charte pour l'amélioration des conditions de travail et de la santé du personnel sur les chantiers de maçonnerie de brique. Nous avons ensuite produit des outils, le dernier étant un outil numérique « Bien construire en briques ». Destiné aux opérateurs de chantier, cet outil interactif examine une douzaine de situations de chantier pour lesquelles sont rappelées les bonnes pratiques. Il est utilisable via Internet ou téléchargeable pour l'employer sur un chantier. Il n'y a pas de texte, pas de son, essentiellement de l'image. Cela permet d'aller à l'essentiel en moins de 15 minutes. >>>

JULIEN BEIDELER, secrétaire général de l'Union de la maçonnerie et du gros œuvre de la FFB



Les travaux souterrains sont des chantiers contraignants et spécifiques qui nécessitent une vigilance accrue. Les évolutions techniques ont permis des avancées notables sur le plan de la prévention, mais c'est également dans les gestes quotidiens que nous améliorons la sécurité des équipes. Ces publications devraient contribuer à aller dans ce sens. >>>

VINCENT LADET, ingénieur QSE Razel-Bec

« Le poids des habitudes est un frein pour les entreprises qui, du coup, se détournent de solutions innovantes. Elles ont beaucoup investi dans des matériels de meilleure qualité et des équipements type échafaudages, ascenseurs, nacelles... Le défi de la prévention et de la sécurité n'est jamais gagné. Il reste toujours des efforts à faire, mais les choses progressent. »

PASCAL MICHAUD,
président de la commission
Formation et Prévention de l'UMGO

SUIVEZ LES GUIDES !



BIEN CONSTRUIRE EN BRIQUES

Publication d'un guide de recommandations élaboré avec la CAPEB, l'UMGO, la FFTB, et approuvé par la CNAMTS. Celui-ci a également été décliné en support pédagogique multimédia.



PRÉVENTION SUR LES CHANTIERS DE TERRASSEMENT

Publication en mars 2016 d'un guide en partenariat avec le SPTF.



BÉTON AUTOPLAÇANT POUR DALLAGES EN MAISON INDIVIDUELLE

Réalisation d'une étude économique avec SNBPE et CIMBETON concernant la réalisation des dallages de maisons individuelles en béton autoplaçant.



QUALIPRÉMUR

Publication d'un guide de recommandations et bonnes pratiques, en partenariat avec la FFB UMGO, l'EGF BTP et la FIB. Celui-ci a également été décliné en carnet de chantier.

DÉTOUR PAR LE JURIDIQUE

Dans les commissions de normalisation

De par son expertise, l'OPPBTP participe aux commissions de normalisation. En effet, l'Organisme joue ainsi son rôle de promoteur des principes de prévention bien en amont des chantiers afin de pousser les acteurs de la construction à prendre en compte cette dimension dans leurs cahiers des charges opérationnels.

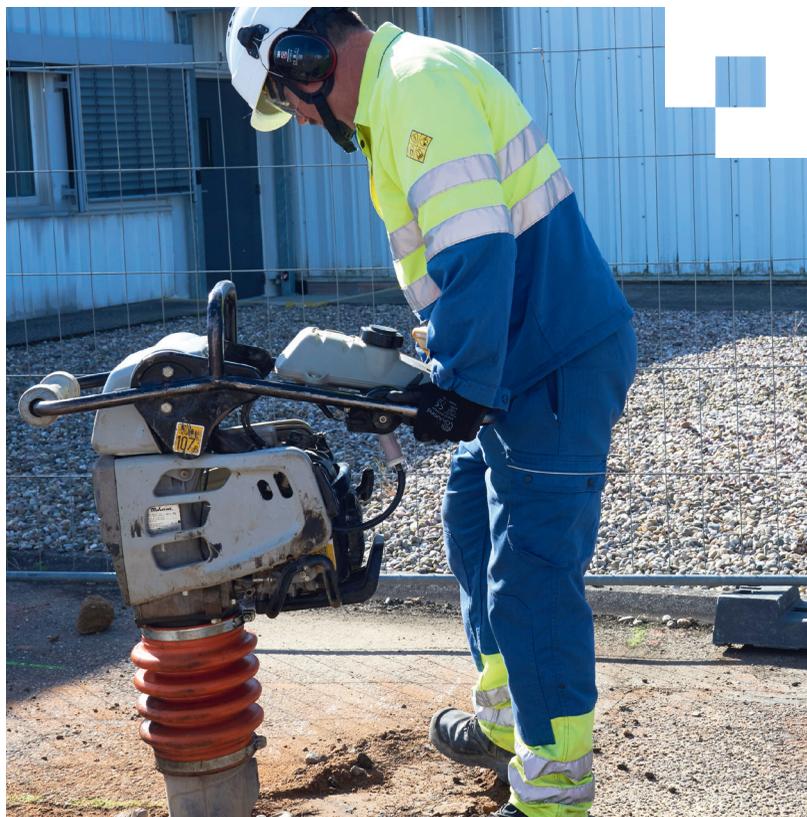
Cette année, l'OPPBTP a participé aux commissions « Matériel de levage des charges et des personnes », pour le renouvellement de 6 normes majeures en la matière, et « Engins TP », pour celui de la norme ayant trait à la sécurité lors de la conduite d'engins de terrassement.

Sur le plan juridique

Là encore, l'OPPBTP s'attache à faire bénéficier l'ensemble de la profession de son expertise par l'analyse de textes réglementaires et la diffusion de cas pratiques.

C'est ainsi qu'elle a décrypté et commenté cette année plus de 21 textes réglementaires qu'ils soient d'ordre strictement technique (champs électromagnétiques, installations électriques, styrène, risque hyperbare, etc.) via le support **DT Info**, ou qu'ils relèvent plus largement du droit du travail (travailleurs détachés, carte d'identification des travailleurs, réunions des IRP, médecine du travail, etc.) dans les **DT Actu**.

LES DT INFO ET LES DT ACTU sont des fiches pratiques réalisées par l'OPPBTP suite à un travail de veille sur des sujets d'actualité juridique ou technique.



LA PÉNIBILITÉ : UN SUJET D'ACTUALITÉ

En 2015, les organisations professionnelles (FFB, CAPEB, FNTP et Scop du BTP) ont mobilisé l'OPPBTP pour les accompagner sur le sujet de la pénibilité. L'année 2016 se caractérise par une année de travail avec les organisations professionnelles et les syndicats de métiers pour analyser les standards professionnels en lien avec les critères de pénibilité. Les commanditaires ont manifesté leur satisfaction sur le travail de fond réalisé qui a donné naissance à une série de guides pratiques.

L'OPPBTP a profité de cette mission pour apporter de nouveaux éléments sur ce sujet d'actualité :

- rédaction d'un dossier complet sur preventionbtp.fr ;
- mise en ligne des seuils propres à chaque facteur de pénibilité dans l'espace e-prévention pour permettre aux entreprises de se situer selon son métier ;
- soutien à la rédaction de fiches éditées par le syndicat de spécialistes de la FNTP.

En 2016, une réflexion préliminaire sur l'évolution de l'évaluation des risques, induite par la réglementation Pénibilité a été engagée, ainsi qu'une analyse approfondie des standards professionnels.

RENCONTRE AVEC

Clémence Repellin

RESPONSABLE DU DOMAINE JURIDIQUE À LA DIRECTION TECHNIQUE OPPBTP



Comment décririez-vous votre journée type ?

Je n'ai pas vraiment de journée type. Les tâches du service juridique sont réparties au sein de l'équipe, mais, pour ma part, je m'occupe plus particulièrement des relations avec nos agences et nos partenaires pour l'élaboration des positions juridico-techniques.

Quelle est votre mission auprès du COCT ?

Le COCT (Conseil d'orientation des conditions de travail) est un organe consultatif du ministère du Travail dont l'OPPBTP est membre et dont j'ai l'honneur d'être la représentante pour un certain nombre de commissions et de groupes de travail. La fréquence de ces rencontres est liée aux calendriers parlementaires et du ministère. Au COCT, l'OPPBTP siège comme expert en prévention et représente l'ensemble de la profession sur cette thématique, chacun devant garder son périmètre d'action. C'est un lieu d'échange et de compréhension des enjeux, notamment du BTP, et du contexte d'application des réglementations en cours d'élaboration.

Vous avez un rôle de médiateur...

Le COCT doit nous permettre d'œuvrer en tant que lien entre les partenaires sociaux d'un côté et le ministère de l'autre. À l'OPPBTP, nous avons la particularité de mêler les aspects technique et juridique social-prévention au sein d'une même direction. Les réglementations sont souvent très exigeantes et donc difficiles à mettre en œuvre. Notre objectif est de veiller à l'applicabilité des textes qui nous sont soumis lors des commissions. Nous voulons adopter le meilleur compromis possible pour rendre efficiente la réglementation sur le terrain, pour les entreprises et pour les salariés, sans reculer en termes de prévention des risques professionnels. C'est notre mot d'ordre. Cela a également permis d'initier un réseau d'échanges sur les problématiques juridiques liées au droit à la prévention.

« Nous voulons adopter le meilleur compromis possible pour rendre efficiente la réglementation sur le terrain... »

Quelles sont vos autres missions ?

Nous exerçons aussi les activités plus classiques d'un service juridique, notamment la veille et l'analyse en matière de droit social et de suivi de la jurisprudence... Nous rédigeons en outre de nombreux livrables pédagogiques, destinés à tous les lecteurs, qu'ils soient artisan ou directeur QSE d'un grand groupe. Par ailleurs, nous sommes aussi une fonction support, non seulement au sein de la direction technique en effectuant un accompagnement juridique auprès de nos collègues en charge des domaines risques ou métiers, mais également auprès des autres directions de l'Organisme. Nous travaillons ensemble sur l'adoption de positions conjointes, nous apportons la sécurisation nécessaire lors de la signature de conventions sur des sujets tels que la formation ou les mesurages en matière d'amiante ou la réalisation d'études métiers. Nous présentons les actualités juridiques à chaque réunion du comité technique opérationnel, le regroupement des ingénieurs de prévention, afin qu'ils relaient ensuite l'information juridique dans chaque agence. Notre mission est transversale, au sein de notre direction, mais aussi à l'OPPBTP. Finalement, notre activité est répartie de façon assez équilibrée entre l'interne et l'externe.

#AMPLIFIER



Réalité virtuelle, objets connectés, impression 3D, etc. Autant de technologies digitales qui permettront d'amplifier la sensibilisation sur les risques liés aux métiers du BTP dans un avenir prochain et de développer de nouvelles solutions. Mais c'est dès aujourd'hui que l'OPPBTB s'est donné pour mission de porter la prévention auprès d'un public plus large grâce au digital pour favoriser le développement d'une culture de prévention en proposant de nouveaux services.

Les 6 principes d'action



OBJECTIF Informer les
HORIZON 2020 244 000 entreprises
adhérentes à l'OPPBTB
24 heures/24
et 7 jours/7.

FAITS MARQUANTS 2016



#KPI/INDICATEURS

L'OPPBTB a mis au point des indicateurs de mesure de performance pour vérifier au quotidien l'utilisation et l'impact des services en ligne.



#ESPACES PRIVÉS

Via un système d'identification, les acteurs relais de la prévention dans le BTP, comme les CHSCT, les formateurs, les CSPS, bénéficient de nouveaux espaces de services en ligne dédiés, personnalisés et gratuits, proposant des outils qui simplifient l'animation de la prévention.



#PERSONNALISATION

S'appuyant sur le développement d'un algorithme informatique, le site preventionbtp.fr propose des contenus personnalisés et adaptés aux centres d'intérêt des internautes en fonction de leur historique de navigation.



#MOBILITÉ

En hausse régulière, la fréquentation du site Internet preventionbtp.fr a comptabilisé près de 10 000 connexions mensuelles via un terminal mobile (smartphones, tablettes, etc.). Cette année, l'OPPBTB a également expérimenté 2 applications dédiées à une prévention plus mobile et proche du terrain : Prev'App Chantier et la version mobile du magazine Prévention BTP.



#INNOVATION

Comprendre les innovations et les acteurs de ces nouvelles technologies pour mieux les intégrer au service de la prévention. C'est pourquoi, en 2016, l'OPPBTB a organisé des échanges et analysé des start-up spécialisées dans le BTP, des acteurs du BIM, vidéo 360° et réalité virtuelle.

LE DIGITAL : UNE OPPORTUNITÉ D'AVENIR POUR LA PRÉVENTION



En plein essor, les technologies digitales révolutionnent tous les secteurs d'activité, dont celui du BTP. Dans son plan stratégique HORIZON 2020, l'OPPBTB en a fait un axe fort pour amplifier l'information auprès du plus grand nombre et simplifier la gestion de la prévention dans les entreprises et sur les chantiers.



OPPBTB – RAPPORT D'ACTIVITÉ #2016

OPPBTB – RAPPORT D'ACTIVITÉ #2016

La dynamique est en marche et le succès de preventionbtp.fr le prouve. Depuis sa création en 2012, il est devenu un vecteur de communication majeur pour atteindre les 244 000 entreprises adhérentes. C'est pourquoi l'OPPBTB affiche sa volonté de développer, d'ici 2020, des outils et des produits digitaux qui peuvent apporter de la valeur en prévention au service des entreprises du BTP.

S'appuyer sur les succès

L'OPPBTB a constaté l'intérêt croissant des professionnels du BTP pour la gestion en ligne, et donc simplifiée, de leurs actions de prévention. Depuis 2012, le site de l'Organisme enregistre en moyenne la création de 900 comptes par mois, dont la moitié par des entreprises de moins de 20 salariés. L'objectif en 2016 était donc bien de continuer à développer son offre en ligne avec une augmentation des contenus

disponibles et une optimisation du référencement naturel afin de faire de preventionbtp.fr la référence en matière de prévention dans le secteur BTP.

Mesurer l'impact des services en ligne

Au service du développement de la culture de la prévention, le digital doit démontrer sa pertinence au quotidien. L'Organisme a déterminé des critères de mesure de ces outils en ligne comme la visibilité, l'impact, le passage à l'action et la mobilité. Ainsi, les positions du site Internet sur la première page de Google, les visiteurs, la durée de visites, les pages vues, les contenus téléchargés, les connexions en mobilité ou les taux de transformation entre les comptes créés sur l'espace en ligne et la réalisation du Document Unique/plan d'action terminés sont suivis *via* des rapports quotidiens et mensuels.

80 %

DES ENTREPRISES QUI GÈRENT LA PRÉVENTION EN LIGNE SUR PREVENTIONBTP.FR ONT MOINS DE 20 SALARIÉS.



Personnaliser la prévention

Parce qu'il existe autant de moyens de faire de la prévention, qu'il y a de métiers et de profils d'acteurs (chef d'entreprise, chargé de prévention, relais en prévention, etc.), l'OPPBTB s'est attaché à développer des fonctionnalités adaptées aux besoins de chacun. D'où la naissance en 2016 d'espaces privés pour les membres de CHSCT, les CSPS et les enseignants d'établissements de formation, qui recensent tous les conseils, documents et outils nécessaires à leur activité. Quant au site preventionbtp.fr, il est désormais doté d'un module de personnalisation automatique qui permet, en fonction de l'historique de navigation des visiteurs, de proposer les bons contenus adaptés à leurs centres d'intérêt.

Expérimenter la mobilité

Favoriser la prévention, c'est l'avoir dans la poche ! Dans la mesure où les services disponibles *via* des

applications smartphone progressent, il était essentiel pour l'OPPBTB de travailler sur le sujet. C'est chose faite en 2016, avec la création de Prev'App Chantier, une application de gestion et d'animation de la prévention par type de chantier. Cette application est une expérimentation menée avec l'entreprise de travaux publics Rougeot, adhérente à l'OPPBTB.

57 000

VISITEURS UNIQUES CHAQUE MOIS SUR LE SITE PREVENTIONBTP.FR. 5 153 752 PAGES VUES DONT LA DURÉE DES VISITES EST EN AUGMENTATION ET 900 COMPTES CRÉÉS PAR MOIS.



DRONE : UN DIAGNOSTIC DE TOITURE FAIT DU CIEL

Dans le cadre de la réalisation de diagnostics puis de devis pour la rénovation de toits ou de façades, nombreuses sont les entreprises de couverture ou les ravaleurs qui prennent des risques de chutes. La CAPEB Île-de-France a donc décidé de s'emparer du sujet et de travailler avec l'OPPBTB pour apporter à ses adhérents de nouvelles solutions. Et c'est l'utilisation d'un drone équipé d'une caméra photos et vidéos, voire d'une caméra thermique, qui a retenu l'attention des partenaires. Cette solution intéresse déjà plusieurs autres corps de métiers comme les étancheurs et les maçons. L'OPPBTB et la CAPEB vont signer en 2017 une convention afin de travailler ensemble sur ce projet novateur avec des entreprises volontaires. Objectif : mesurer les avantages mais aussi les contraintes et les éventuelles limites d'utilisation de ces drones.

Partager autrement avec les réseaux sociaux

Une étude menée auprès des professionnels engagés dans CAP Prévention (club des collaborateurs d'entreprises engagées en prévention de l'OPPBTP) révèle que la moitié d'entre eux est inscrite à un réseau social. Fort de ce constat, l'OPPBTP a lancé en 2016 un groupe privé sur Facebook pour leur permettre d'échanger sur des questions de prévention entre pairs, en dehors des réunions conduites par ailleurs. Le groupe compte déjà 217 abonnés actifs. C'est aussi en ce sens que l'Organisme s'est lancé sur Facebook et Twitter en animant une communauté grandissante de professionnels autour de la prévention. À fin 2016, la page Facebook Preventionbtp comptabilise 4 000 fans et la page Twitter comptabilise 3 000 followers.

100 000

VISITEURS SUR LE SITE PREVENTIONBTP.FR EN NOVEMBRE 2016.

Veiller pour innover

En 2016, l'OPPBTP s'est également rapproché des acteurs des nouvelles technologies afin de prendre de l'avance en matière d'outils et de services qu'il pourrait proposer pour favoriser le réflexe prévention au quotidien. Au sein de l'incubateur Boucicaut, il a rencontré des *pure players* et start-up inspirants tels que BulldozAIR pour le suivi et la gestion de chantier, Dispatcher pour l'optimisation et l'utilisation du matériel de chantier, OpenSafe pour la gestion des équipements de protection individuels et collectifs ou Tracktor pour la location d'engins de chantier.



REGARD DE

STÉPHANIE BIGEON-BIENVENU, Directrice communication et digital de l'OPPBTP, auteure de la thèse : *La révolution digitale va-t-elle bouleverser l'ordre établi des acteurs du BTP ?*



À l'ère de la révolution digitale, il est indispensable que tous les acteurs du BTP (entreprises, fabricants, négoce, prestataires de services, etc.) prennent conscience de l'opportunité qu'elle constitue. L'OPPBTP, en tant que partenaire privilégié des entreprises et Organisme de la branche BTP, a cherché à en comprendre les mécanismes, les évolutions mais aussi à saisir les améliorations induites sur ces chantiers où s'invitent les nouvelles technologies, pour faire de cette révolution un levier de progrès et de valeur. Aujourd'hui, c'est un fait. Les particuliers sont ultraconnectés et s'appuient sur le digital, notamment *via* leur smartphone, pour tout faire : chercher, trouver, s'informer, rénover, réparer, construire. Sans parler de l'explosion des applications de mise en relation entre particuliers et professionnels, la puissance grandissante des réseaux sociaux et la nécessité presque absolue d'une bonne visibilité sur Google. Et c'est ce particulier ultra connecté qui vient bousculer les habitudes des professionnels du BTP. Lentement mais sûrement, ces derniers sont en train de progresser. Toutes les études montrent qu'ils sont de plus en plus équipés de smartphones ou de tablettes, et que près de la moitié d'entre eux possède désormais un site Internet. Ils utilisent aussi de plus en plus les réseaux sociaux pour montrer leurs réalisations, pour faire témoigner leurs clients satisfaits ou pour présenter des vidéos de leurs chantiers sur YouTube devenu un véritable moteur de recherche pour les particuliers. Les plus dynamiques utilisent déjà les outils et les services à leur disposition en mobilité. Plus de 50% d'entre eux ont en effet effectué des achats de matériaux en ligne, une majorité consulte les e-catalogues sur chantier ou télécharge des applications de mesures et de vues 3D. En termes de nouvelles technologies, 2016 a été marquée par l'expérimentation croissante des drones pour les diagnostics de toitures et de la maquette numérique (BIM). Des tendances en l'occurrence fortement partagées par les organisations professionnelles qui ont multiplié tables rondes et réunions de sensibilisation sur le thème du digital, des objets connectés, du BIM et des réseaux sociaux. >>>

RENCONTRE AVEC

Franck Dugautier

CHEF DE PROJET WEB OPPBTP



Quel est votre rôle à l'OPPBTP ?

Je suis chef de projet e-conseil. Autrement dit, je m'occupe de développer les outils digitaux de l'OPPBTP, puis de les faire évoluer et d'assurer une maintenance continue pour qu'ils répondent toujours aux attentes des entreprises. En 2012 par exemple, j'ai participé au lancement de l'espace de services en ligne e-prévention, au sein du site Internet preventionbtp.fr. Depuis, chaque année, j'y apporte des améliorations et de nouvelles fonctionnalités.

Comment savez-vous ce qu'il faut faire évoluer ?

Suite à des demandes formulées par les utilisateurs externes à l'OPPBTP et aux remontées de mes collègues de terrain avec qui je suis régulièrement en contact. Parallèlement, nous effectuons une maintenance corrective et évolutive permanente. Au quotidien, ma volonté est, en tant qu'ex-conseiller en prévention, avant tout de développer des services utiles aux entreprises. Pour cela, je m'appuie sur l'expertise des développeurs de nos agences digitales.

Cette année, vous allez lancer une application mobile...

En effet, cette application offre 3 principaux services : la dématérialisation de l'enregistrement des présences par chantier pour éviter la saisie papier, l'accueil des collaborateurs sur le chantier et la transmission d'informations sur la vie du chantier, ses aléas, les événements qui s'y déroulent.

Pour quelle raison ?

C'est un besoin exprimé par les entreprises et c'est avec l'une d'entre elles que nous expérimentons ce type de service, l'entreprise Rougeot. L'objectif est de prolonger l'expérience en matière de gestion de la prévention sur le chantier en impliquant l'encadrement depuis le chantier et de renforcer la communication entre le terrain et le bureau. Ainsi, les utilisateurs ont la possibilité d'effectuer des comptes rendus d'activité au moyen de textes ou de photos, et de partager leurs bonnes pratiques. L'application permet aussi d'accéder plus rapidement et facilement aux ressources de notre site Internet. Les entreprises ont ainsi tous les documents dont ils ont besoin à portée de main, partout, tout le temps !

« Ma volonté est, en tant qu'ex-conseiller en prévention, avant tout de développer des services utiles aux entreprises. »

#SOUTENIR



La capacité de l'OPPBTB à évoluer repose sur ses collaborateurs, son organisation, ses systèmes de management et d'information, ou encore sur l'efficacité de sa communication.

Pour aller vers plus d'agilité et de performance, l'année 2016 a été consacrée à la mise en place d'outils capables de soutenir, de suivre et d'accompagner ce changement en profondeur.

Les 6 principes d'action



OBJECTIF 100 % des actions prennent en compte les 6 nouveaux principes d'action HORIZON 2020.

FAITS MARQUANTS 2016



#COMPÉTENCES

La direction opérationnelle ainsi que les agences se sont dotées d'une grille de compétences afin de mieux définir les postes et accompagner la progression de chaque collaborateur (GPEC). Cette action sera déployée au reste des collaborateurs en 2017.



#FORMATION 1050 JOURS

En 2016, l'ensemble des salariés a suivi 1050 jours cumulés de formation. Un dispositif qui comprend l'Université du conseil : une semaine de formation à destination des conseillers et des ingénieurs en prévention.



#INTERACTIVITÉ

L'OPPBTB a institué des sessions mensuelles d'information en web conférence retransmises en direct dans toutes les agences de l'Hexagone baptisées « H'OPP Café ».



#GESTION 1^{ER} JANVIER

C'est la date à laquelle a été lancé le nouveau plan comptable analytique. Objectif : améliorer le pilotage opérationnel et financier de l'OPPBTB.



#QUALITÉ

L'Afnor a renouvelé la certification de l'OPPBTB, assurant sa conformité aux exigences du décret qualité formation du 30 juin 2015.

UN PLAN STRATÉGIQUE FÉDÉRATEUR



Le 8 décembre 2015, le Conseil du comité national de l'OPPBT a adopté à l'unanimité un nouveau plan stratégique quinquennal, HORIZON 2020. Celui-ci fixe les orientations de l'Organisme pour atteindre ses objectifs.

Un accompagnement au changement

Afin de permettre à tous les collaborateurs de s'approprier ce nouveau plan stratégique et de les fédérer autour d'un esprit commun, des séminaires ont été organisés dès le début de l'année 2016. Sous forme de présentations et d'ateliers pratiques, ces rendez-vous privilégiés ont permis au plus grand nombre de comprendre les enjeux et de s'impliquer, chacun à la mesure de sa mission, dans ce projet collectif. S'en est suivie une démarche appelée « Gestes » déployée dans

chaque service pour adopter de nouveaux réflexes et pour progresser en équipe sur 2 ou 3 objectifs déterminants dans la mise en œuvre de la stratégie HORIZON 2020.

Un organisme plus moderne

L'OPPBT a mis en place des moyens importants pour encourager ses collaborateurs à devenir les premiers usagers des nouveaux outils numériques. Ainsi, l'intranet a fait l'objet d'une refonte proposant la possibilité de créer des espaces collaboratifs pour favoriser la transversalité, le

326

COLLABORATEURS RÉPARTIS SUR TOUT LE TERRITOIRE.

partage des ressources et le travail en commun. Une expérimentation du réseau social Yammer a également été lancée à l'occasion de cette refonte, il permet des discussions spontanées et favorise la remontée d'informations depuis le terrain.

Des rendez-vous mensuels retransmis dans toutes les agences de l'Hexagone par web conférence, les « H'OPP Café » sont organisés et proposent de faire le point sur des projets d'entreprise, des actions en cours, de nouveaux outils. Ces sessions sont interactives puisqu'elles donnent lieu à des échanges en direct avec les collaborateurs. Un moyen moderne et incitatif pour décrocher et pour que l'ensemble des salariés dispose des mêmes informations au même moment...



Dans le cadre du groupe de travail « Agence en ligne », j'ai créé dans l'intranet un espace collaboratif dédié à ce projet pour que les membres du groupe partagent et disposent des mêmes informations. J'ai aussi choisi de le rendre accessible à tous les collaborateurs afin de garantir un travail en toute transparence. Quant à Yammer, je l'utilise pour partager avec mes collègues des autres régions, notamment des bonnes pratiques. Ces outils renforcent les liens entre nous, mais aussi avec l'OPPBT !

►►
SOPHIE CHAUVEAUX,
conseillère agence Grand Est et pilote du projet « Agence en ligne » OPPBT

RENCONTRE AVEC

Christelle Kessler

CHEF D'AGENCE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ OPPBT



Quelle est votre fonction ?

Dans le cadre des nouvelles orientations fixées par notre feuille de route Horizon 2020, nous traversons une période de changement. Mon rôle, en tant que chef d'agence, est de traduire ces nouveaux principes directeurs auprès des 12 personnes de mon équipe : conseillers en prévention, techniciens, services support administratif et technique et formateur.

Parlez-nous des « gestes »...

Le principe des « gestes » est la méthode que l'OPPBT a retenue pour conduire ce changement en interne. Les gestes doivent être envisagés non pas au sens littéral, mais de manière symbolique. Ils constituent un outil auquel nous avons recours pour nous guider dans l'évolution de nos pratiques. Imagé, le terme renvoie à la notion de mouvement que l'on accomplit, étape par étape, pour parvenir à une fin. Ils expriment l'idée que nous sommes en transformation, au quotidien. Les gestes m'ont servi de levier pour inciter mon équipe à abandonner certains réflexes et à en apprendre de nouveaux. Cette approche étant assez conceptuelle, il a fallu la traduire de manière opérationnelle.

Quelles actions ont été mises en place pour que l'équipe s'approprie les gestes ?

Nous avons réfléchi ensemble, et de manière ludique, à la façon dont nous allions procéder pour nous améliorer. Sur les 6 axes d'orientation définis à l'échelle nationale, nous en avons retenu 2 : développer la promotion de la prévention et exploiter les retours d'expérience. Nous avons ensuite appliqué une méthode visuelle et ludique : des dessins de véhicules placés sur une route pour symboliser des actions de travail, l'emploi de gommettes pour marquer la bonne utilisation de la méthode et la représentation d'un chien qui grandit pour indiquer les progrès de l'équipe. Nous avons muni ce dernier d'un carnet de santé pour surveiller qu'il grandit bien. Nous le nourrissons même de croquettes à chaque nouvel acquis !

« Les gestes m'ont servi de levier pour inciter mon équipe à abandonner certains réflexes et à en apprendre de nouveaux. »

Quel bilan tirez-vous de cette expérience ?

C'est une réussite ! Ce qui est intéressant dans la méthode des gestes, c'est la progression. On débute par une étape de remise en question pour comprendre que certains de nos modes de fonctionnement ne sont pas pertinents. On change alors d'approche et l'on entreprend de nouvelles étapes pour parvenir à notre objectif. Je n'imaginais pas que le management visuel pouvait être aussi fort. Nous avons, depuis, décliné le principe sur de nombreux projets.

DES COMPÉTENCES RENFORCÉES



Afin de se doter de moyens pérennes pour assurer sa mission, mais aussi d'une organisation dynamique pour soutenir la réussite du plan stratégique HORIZON 2020, l'Organisme a poursuivi ses actions sur l'optimisation de ses ressources, tant humaines que financières.



En 2016, nous avons posé les bases nécessaires pour être en ordre de marche dès 2017. L'objectif : optimiser nos moyens et nos ressources en utilisant de nouveaux critères d'efficacité. La mise en place du plan analytique, en cela, est déterminante. Parce que l'appropriation de cette nouvelle façon d'imputer son travail est essentielle, nous avons multiplié les interventions dans les services pour démontrer l'utilité de bien identifier les moyens mis en place pour chaque tâche. La démarche a été bien accueillie par les salariés ; c'est très encourageant !

MARIANNE LE SANT, directrice des affaires financières OPPBTP

UNE GESTION MAÎTRISÉE

Approfondir les connaissances

Le développement des compétences des collaborateurs de l'Organisme se fait par différents vecteurs dont la formation qui constitue un axe privilégié en vue d'adapter en continu les compétences aux attentes et aux évolutions du secteur. L'Organisme organise tous les 2 ans des séminaires appelés Université du conseil qui regroupent les conseillers en prévention et les formateurs (1/3 des collaborateurs) pour approfondir certains sujets liés aux techniques de conseil, de prévention et métiers BTP. Cette université propose des ateliers pratiques sur des thèmes spécifiques comme l'usage des exosquelettes, les conditions de travail, la maîtrise d'ouvrage, le digital, les coordonnateurs SPS, les méthodes d'analyse et de résolution de problème ainsi que des conférences sur le digital en mouvement et la cohabitation intergénérationnelle. Deux sessions ont été organisées dans ce cadre en 2016, suivies par 89 collaborateurs.



Parce que notre mission première est de fournir des prestations intellectuelles, le développement des compétences est un élément clé. En 2016, plus de 80 % des collaborateurs ont participé à des formations, principalement sur le développement de la culture digitale et le perfectionnement dans les techniques d'accompagnement des entreprises : deux défis majeurs pour l'OPPBTP dans les années à venir. Et les évolutions sont déjà sensibles au sein des équipes.

CHRISTOPHE BARRÉ, directeur des ressources humaines OPPBTP



Une nouvelle visibilité sur les priorités

Améliorer le pilotage opérationnel de l'activité fait partie intégrante des axes de travail de l'OPPBTP en termes de performance. L'OPPBTP s'est donc doté d'un nouveau plan analytique mettant en cohérence les programmes et les sous-programmes d'HORIZON 2020. Il est désormais plus facile d'allouer les bonnes ressources aux bons sujets.

L'OPPBTP a également mis en place un nouveau logiciel, OPPchestra, qui simplifie la gestion des formations au quotidien. Fruit de 2 ans de travail, il facilite notamment l'édition des devis et des factures.

LA QUALITÉ, UN ÉTAT D'ESPRIT

En 2016, l'OPPBTP a reçu le renouvellement de sa certification Afnor, qui assure que le système de management mis en place par l'Organisme pour ses activités est conforme aux exigences requises par ISO 9001. Afin de donner du corps à cette démarche, l'Organisme a mis en place des audits internes, impliquant des collaborateurs formés : l'occasion de travailler avec une équipe de 13 volontaires, d'encourager les échanges et de donner du sens aux processus.

Une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) qui évolue

Parce que les collaborateurs constituent la force vive de l'OPPBTP, il est essentiel de poursuivre une gestion des ressources humaines qui anticipe et accompagne le développement des équipes. Une avancée concrétisée par l'accord

du 6 juillet 2016 sur la GPEC qui a été signé par 2 syndicats sur les 3 représentatifs. Cet accord réaffirme l'importance des orientations stratégiques pour que chacun puisse se projeter à moyen terme et ainsi anticiper avec son manager le maintien et le développement des compétences nécessaires. Les définitions de fonction ont été actualisées et de nouveaux référentiels de compétences ont été mis à disposition.

Ils permettent de mieux suivre la progression en compétences des équipes. Avec HORIZON 2020, les études métiers vont être renforcées, des missions spécialisées vont être développées, ce qui implique une évolution des activités du métier de conseillers en prévention. L'impact du digital est, lui, perceptible dans toutes les fonctions de l'Organisme et se traduit par des accompagnements ciblés : formation, réunion d'information, ateliers spécifiques.

« La GPEC m'a permis d'évaluer, avec le chef d'agence, mes compétences et connaissances afin de les faire fructifier. Notre métier change vite, à nous de proposer les évolutions nécessaires au développement de tous ! »

MARTINE VAULLERIN, conseillère en prévention au sein de l'agence Centre Val-de-Loire OPPBTP



UN RÉSEAU EN MOUVEMENT



En cohérence avec la réforme territoriale engagée par l'État, le Conseil de l'OPPBTB a décidé, fin 2015, de réorganiser son implantation afin d'optimiser le maillage géographique des régions françaises et de rester au plus près des entreprises.

Une nouvelle gouvernance

Principalement composés de conseillers, d'ingénieurs et de techniciens du BTP, les collaborateurs de l'OPPBTB sont répartis sur toute la France et rattachés à l'une des 14 agences de l'OPPBTB. Leur mission : assurer la promotion et la diffusion des prestations et des services de l'Organisme au plus près des entreprises. Parallèlement, 11 conseils régionaux, regroupant des membres des organisations professionnelles et syndicales, ont été réélus.



Un regroupement cohérent

En raison de ces conséquences opérationnelles, plusieurs agences et bureaux OPPBTB ont fait l'objet de regroupement pour faciliter le management et favoriser les échanges entre collaborateurs.

En 2016, les locaux du siège de l'OPPBTB ont également fait l'objet d'une vaste rénovation afin d'accompagner la nouvelle répartition géographique des équipes.



Nous avons profité du regroupement des 2 agences d'Île-de-France pour repenser notre environnement de travail et le moderniser. Les espaces, désormais plus ouverts, favorisent les échanges, le partage d'information et la communication transversale. La coopération entre les collaborateurs s'est ainsi renforcée et le management des équipes est plus fluide. C'est un bel exemple rendu possible grâce à l'implication et à la motivation de tous. ➡➡

JEAN-LOUIS MERCIER, chef de l'agence Île-de-France OPPBTB

NOUVELLE IMPLANTATION TERRITORIALE DE L'OPPBTB



- 11 comités régionaux (vs 10 en 2015)
- 14 agences régionales (vs 18 en 2015)
- 11 chefs d'agence en charge de l'animation des comités régionaux.



Siège des agences



Siège des bureaux

LEXIQUE



ANACT

Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

APST

Association paritaire de santé au travail

BTP

Bâtiments et travaux publics

CAPEB

Confédération artisanale des petites entreprises du bâtiment

CARSAT

Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCCA-BTP

Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du BTP

CFA

Centre de formation des apprentis

CFE-CGC

Confédération française de l'encadrement-CGC

CFTC

Confédération française des travailleurs chrétiens

CGT

Confédération générale du travail

CHSCT

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CNAMTS

Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

CNATP

Chambre nationale de l'artisanat des travaux publics

CNRACL

Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

COCT

Comité d'orientation des conditions de travail

CPC

Commissions professionnelles consultatives

CSFE

Chambre syndicale française de l'étanchéité

CSPS

Coordonnateur sécurité et de protection de la santé

DGT

Direction générale du travail

DIRECCTE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DT

Direction technique

DUER

Document unique d'évaluation des risques

EGF BTP

Entreprises générales de France BTP

FFB

Fédération française du bâtiment

FFTB

Fédération française des tuiles et des briques

FIB

Fédération de l'industrie du béton

FNTF

Fédération nationale des travaux publics

FRTF

Fédération régionale des travaux publics

IFTP

Institut de formation des travaux publics

INRS

Institut national de recherche et de sécurité

IPRP

Intervenant en prévention des risques professionnels

IRIS-ST

Institut de recherche et d'innovation sur la santé et la sécurité au travail

IRP

Instance de représentation du personnel

MSA

Mutualité sociale agricole

PME

Petites et moyennes entreprises

PPSPS

Plan particulier de sécurité et de protection de la santé

RSI

Régime social des indépendants

RTE

Réseau de transport d'électricité

SCOP

Société coopérative et participative

SFETH

Syndicat français des entreprises de travail en hauteur

SFMR

Syndicat français des métiers de la résine

SIST

Services interentreprises de santé au travail

SMA BTP

Société mutuelle d'assurance du BTP

SNBPE

Syndicat national du béton prêt à l'emploi

SPTF

Syndicat professionnel des terrassiers de France

SST

Service de santé au travail

TMS

Trouble musculo-squelettique

TP

Travaux publics

TPE

Très petite entreprise

TSTIE

Travaux sous tension sur les installations électriques

UMGO

Union maçonnerie gros œuvre

USIRF

Union des syndicats de l'industrie routière française.

VLEP

Valeur limite d'exposition professionnelle

VRD

Voies et réseaux divers

www.preventionbtp.fr
www.oppbtp.com



Preventionbtp



@preventionbtp



PreventionBTP

Téléchargez la version numérique – www.rapport-activite2016.oppbtp.com

Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

25, avenue du Général-Leclerc – 92660 Boulogne-Billancourt Cedex
Tél. : 01 46 09 27 00 – E-mail : cn@oppbtp.fr